

# PLAN CLIMAT AIR ÉNERGIE TERRITORIAL 2023 – 2028

Bilan mi-parcours  
Septembre 2025



Accusé de réception en préfecture  
03/07/2025 03/07/2025 0926-lmc1111742-DE-1-1  
Date de mise en circulation : 03/10/2025  
Date de réception en préfecture : 03/10/2025  
Publié le : 03/10/2025

# ÉDITO

Il y a trois ans, en 2022, Bordeaux Métropole s'engageait dans la mise en œuvre de son Plan Climat-Air-Energie-Territorial (PCAET). Ce plan fixe une trajectoire ambitieuse : atteindre la neutralité carbone d'ici 2050. Il structure l'ensemble de l'action publique autour de leviers concrets : efficacité énergétique, énergies renouvelables, mobilités durables, économie circulaire, adaptation au changement climatique, préservation des milieux naturels. Cette vision transversale irrigue aujourd'hui toutes les politiques métropolitaines.

Près de trois ans après sa mise en œuvre, à mi-parcours, le PCAET démontre sa robustesse grâce à un dispositif de suivi et d'évaluation unique, reposant sur un système de 168 indicateurs. Ce système, partagé par l'ensemble des directions métiers de la Métropole, permet de mesurer finement le déploiement des actions menées et d'ajuster les orientations si nécessaire. En complément, le Baromètre de la transition écologique, composé de 26 indicateurs synthétiques et mis à jour chaque année, offre une lecture claire et accessible des résultats obtenus. Cet outil, disponible sur le site internet de la Métropole et co-construit avec les services, renforce l'appropriation collective des enjeux climatiques par les habitants, les élus, les entreprises, les associations et l'administration.

La mobilisation se traduit aussi dans les moyens financiers : le suivi des investissements et des besoins nécessaires à la transition s'affine, grâce notamment au projet de Plan Pluriannuel d'Investissement aligné climat et au Contrat Climatique signé avec l'Union européenne, qui associe orientations politiques, plan d'actions et plan de financement.

Parallèlement, de nouveaux outils d'engagement et d'accompagnement voient le jour ou poursuivent leur déploiement, tendant à permettre à chacun de prendre sa part dans la transition et de contribuer à l'effort collectif. Parmi les nombreux exemples possibles, la signature de contrats climatiques avec les grands acteurs du territoire, de coopérations territoriales (contrats CoNect), ou encore la mise en œuvre de projets concrets comme la couverture de parkings métropolitains en panneaux solaires ou poursuite et intensification du RER métropolitain.

Les premiers résultats sont là : en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre, et sur la majorité des secteurs d'activité.

Mais ce bilan est aussi un appel. Un appel à intensifier la mobilisation collective, à renforcer la cohérence entre nos politiques d'urbanisme, de mobilité, d'énergie, d'alimentation et de biodiversité. La transformation à opérer est profonde, mais elle est porteuse de sens, de solidarités nouvelles et d'opportunités durables. Bordeaux Métropole continuera d'agir avec détermination pour faire de cette transition une réussite partagée, un territoire neutre en carbone, vivable et plus juste.

**Christine Bost**

Présidente de Bordeaux Métropole  
Maire d'Eysines

# SOMMAIRE

|              |   |
|--------------|---|
| Introduction | 5 |
|--------------|---|

|              |   |
|--------------|---|
| Le Baromètre | 6 |
|--------------|---|

## Axe 1 – Penser autrement

---

|                                                                            |    |
|----------------------------------------------------------------------------|----|
| Objectif 1 : Promouvoir l'appropriation collective du projet de transition | 8  |
| Objectif 2 : Renforcer les pratiques de coopération                        | 11 |
| Objectif 3 : Piloter et rendre visible                                     | 16 |
| Objectif 4 : Accompagner les changements de comportements et de pratiques  | 20 |

## Axe 2 – Faire autrement

---

|                                                                                                |    |
|------------------------------------------------------------------------------------------------|----|
| Objectif 5 : Développer la production d'énergie renouvelable et de récupération locale         | 24 |
| Objectif 6 : Développer les productions en agroécologie, les forêts et les espaces végétalisés | 28 |
| Objectif 7 : Développer les filières de transition                                             | 32 |
| Objectif 8 : Produire plus sobrement (carbone, ressources, déchets)                            | 36 |

## Axe 3 – Vivre autrement

---

|                          |    |
|--------------------------|----|
| Objectif 9 : Se déplacer | 40 |
| Objectif 10 : Habiter    | 44 |
| Objectif 11 : Consommer  | 48 |
| Objectif 12 : Aménager   | 52 |

|            |    |
|------------|----|
| Conclusion | 56 |
|------------|----|



# BILAN À MI-PARCOURS DU PCAET

Accusé de réception en préfecture  
033-243300416-20250926-lmc1111742-DE-1-1  
Date de télétransmission : 03/10/2025  
Date de réception préfecture : 03/10/2025  
Publié le : 03/10/2025

Adopté le 30 septembre 2022, le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) de Bordeaux Métropole est un outil stratégique de planification à l'échelle intercommunale. Il est encadré par la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte (TECV) du 17 août 2015, et répond aux engagements de la France dans le cadre de l'Accord de Paris (COP21), de la Stratégie Nationale Bas-Carbone, du Plan National d'Adaptation au Changement Climatique et de la Programmation Pluriannuelle de l'Energie.

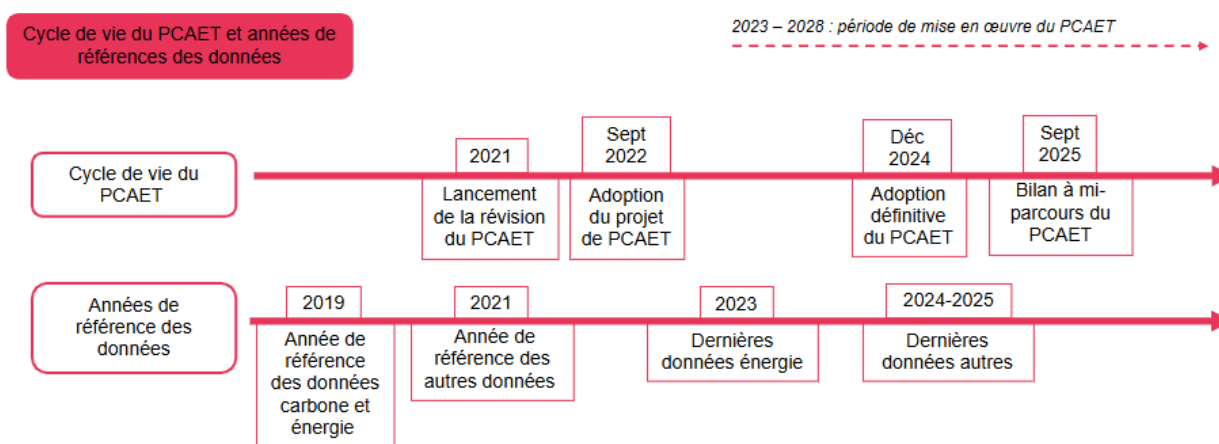
Le PCAET vise à répondre à quatre grands objectifs :

- la réduction des émissions de gaz à effet de serre, avec l'objectif de neutralité carbone en 2050,
- la sobriété énergétique et le développement des énergies renouvelables avec l'objectif de devenir territoire à énergie positive en 2050,
- l'amélioration de la qualité de l'air,
- et l'adaptation du territoire aux effets du changement climatique.

Il constitue à ce titre un levier essentiel pour accompagner la transition écologique et énergétique des territoires. Réglementaire, ce bilan à mi-parcours du PCAET, réalisé après trois ans de mise en œuvre, a pour vocation de mesurer l'avancement des actions engagées, d'évaluer les premiers résultats, et d'ajuster, si nécessaire, les priorités et les moyens mobilisés.

Il s'agit d'un exercice à la fois technique et stratégique, permettant de maintenir la dynamique engagée, de renforcer la mobilisation des acteurs locaux, et de garantir la cohérence du PCAET avec les objectifs nationaux et régionaux.

Enfin, ce bilan s'articule avec les autres démarches territoriales (SCoT, PLUi, SRADDET...) afin de prendre en compte les enjeux supra territoriaux et d'assurer une convergence des politiques publiques en matière d'aménagement, de mobilité, d'énergie et de biodiversité. Il constitue ainsi une étape clé pour réaffirmer la volonté collective du territoire de s'inscrire dans une trajectoire de neutralité carbone, de résilience et de sobriété. Les différentes années de référence des indicateurs et le cycle du PCAET sont présentés sur la frise ci-dessous.



## NOTE DE LECTURE DES INDICATEURS

Vous retrouverez dans ce document :

- Des indicateurs de résultats et d'impact, dans la double page dédiée, dans les encarts « baromètre » de chacune des fiches objectifs, en annexe du présent document et sur le site internet de Bordeaux Métropole ;
  - Des indicateurs faisant état des diverses actions menées, dans les encarts rouges « indicateurs clés ».
- Ceux-ci ont des années de référence différentes selon les années de disponibilité de la donnée la plus récente comme le présente la frise ci-dessous.

Enfin, pour la bonne lecture des données, les coûts d'action affichés pour chaque fiche correspondent aux investissements réalisés sur la période 2022-2024.

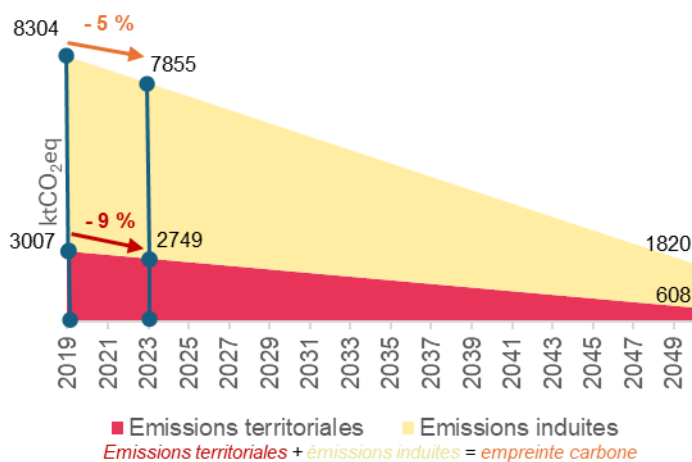
# LE BAROMÈTRE

Ci-dessous sont présentés quelques indicateurs de résultat et d'impact, à la suite de l'adoption du PCAET en 2022.

Complément d'information : Bordeaux Métropole compte 854 949 habitants au 31 décembre 2024, soit une croissance de +5 % par rapport à 2019, étant donnée importante pour l'atteinte des ambitions du PCAET.

## Carbone

### Empreinte carbone du territoire entre 2019 et 2050



Sources : Stratégie PCAET Bordeaux Métropole et Bilan carbone de territoire – Bordeaux Métropole 2023

## Énergie

# -7 %

de consommation totale d'énergie entre 2019 et 2023 (objectif 2028 : -12 %). Source : ALEC33

# 31 %

de la consommation du territoire est couverte par une source d'énergies renouvelables et de récupération en 2023 (donnée 2019 : 27 %, objectif 2028 : 35 %). Source : ALEC33

## Qualité de l'air

# -13 %

[PM10]

2024 : 15,0 µg/m<sup>3</sup>

Obj. 2030 : 20,0µg/m<sup>3</sup>

# -11 %

[PM2,5]

2024 : 8,3 µg/m<sup>3</sup>

Obj. 2030 : 10,0µg/m<sup>3</sup>

# -10 %

[NO<sub>2</sub>]

2024 : 15,3 µg/m<sup>3</sup>

Obj. 2030 : 20,0µg/m<sup>3</sup>

Source : ATMO Nouvelle-Aquitaine

# 0 %

de citoyens exposés aux dépassements de valeurs limites PM10 et PM2.5

(Obj. 2030: 0%)

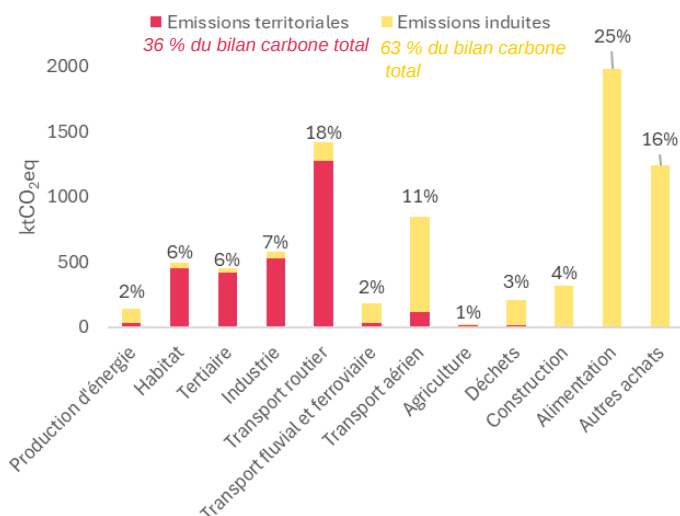
# 0,03 %

de citoyens exposés aux dépassements de NO<sub>2</sub>

(Obj. 2030: 0%)

Source : ATMO Nouvelle-Aquitaine

### Répartition par poste de l'empreinte carbone de Bordeaux métropole, année 2023



Source : Bilan carbone de territoire - Bordeaux Métropole 2023

## Mobilités

# +29 %

de trafic cycliste en cumulé entre 2021 et 2024. Les transports en commun ont vu une augmentation de +32 %, et la voiture une diminution de -0,4 % sur la même période. *Source : Baromètre des mobilités – Bordeaux Métropole*

## Ressources

# -12 %

de production de déchets ménagers par habitant entre 2021 et 2024 (objectif 2030 : -15 %). *Sources : Rapports d'activité – Bordeaux Métropole*

# -11 %

de consommation d'eau potable par habitant, sur le territoire de la Régie de l'eau entre 2021 et 2024 (objectif 2030 : -14 %). *Source : Rapport d'activité – Régie de l'eau 2024*

## Urbanisme

# 207 hectares

artificialisés depuis 2021 (objectif 2031 : 520 ha consommables depuis 2021 selon la loi Zéro Artificialisation Nette). *Source : Rapport d'activité – Bordeaux Métropole 2024*

## Animation

# 25 000

personnes ont participé à une animation de sensibilisation aux enjeux climatiques, chaque année en moyenne depuis 2021, soit 3 % des citoyens (objectif 2028 : 2 % des habitants du territoire chaque année, 17 000 citoyens par an). *Source : Rapport d'activité – Bordeaux Métropole 2024*

## Nature

# +5 points

de progression de la surface agricole du territoire exploitée en agriculture biologique ou en conversion entre 2021 et 2024, soit 25 % (objectif 2027 : 30 %). *Source : Observatoire agriculture et alimentation – Bordeaux Métropole 2023*

## Aménagement

# 51 %

de la population accède à un espace de fraîcheur en moins de 5 minutes de marche depuis son lieu de vie (objectif 2050 : 100 %). *Source : calcul interne Bordeaux Métropole*

L'ensemble des 26 indicateurs du baromètre ainsi que l'analyse détaillée qui peut en être faite sont disponibles en annexe, ainsi que sur le site [datahub.bordeaux-metropole.fr/pages/barometre\\_transition\\_ecologique](https://datahub.bordeaux-metropole.fr/pages/barometre_transition_ecologique) également accessible via le QR CODE ci-contre



# OBJECTIF 1 : PROMOUVOIR L'APPROPRIATION COLLECTIVE DU PROJET DE TRANSITION



MAISON ÉCOCITOYENNE



En 2021, les émissions directes de la Métropole (issues de son patrimoine et de ses services) ne représentent que près de 4 % des émissions territoriales. Pour atteindre les ambitions fixées dans le cadre du Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET), l'intégralité des acteurs du territoire doit être mobilisée.

A ces fins, la Métropole met en œuvre ses compétences auprès de l'ensemble des acteurs du territoire (communes, entreprises, associations, citoyens, acteurs institutionnels) autour d'une dynamique collective et partagée de transition écologique.

**5** fiches action

**22** mesures opérationnelles



**Niveaux de maturité**

- Expérimentation, étude
- Passage à l'échelle
- Stratégie dédiée, indicateur(s) de suivi
- Exemplarité

**ACTION 1**

Former et informer, pour que chacun comprenne les enjeux, les mécanismes et effets du changement climatique.



**ACTION 2**

Constituer une bibliothèque des initiatives en matière de transition écologique.

**(Réorientée)**

**ACTION 3**

Encourager la participation citoyenne.



**ACTION 4**

Favoriser l'appropriation des enjeux de transition dans le « tissu associatif ».



**ACTION 5**

Réduire et compenser les émissions de CO<sub>2</sub> des manifestations métropolitaines.



**INDICATEURS CLÉS**

**+23 %** sur le nombre d'agents publics formés et/ou sensibilisés à la transition écologique et sociale entre 2022 et 2024, soit 3 427 sur la période (objectif 2026 : 6700).

**x2** sur le nombre de participations citoyennes organisées par la Métropole, depuis 2021 sur des projets transition écologique, soit **119 participations** ayant recueilli près de **50 800 avis citoyens**.

**10 millions d'euros** alloués aux associations pour des projets de transition écologique en 2024 et 2025.

# BAROMÈTRE

|  | 2021          | 2022         | 2023         | 2024         | Objectif                                                          |
|-----------------------------------------------------------------------------------|---------------|--------------|--------------|--------------|-------------------------------------------------------------------|
| Nombre de citoyens sensibilisés                                                   | 13 500 (12 %) | 45 500 (5 %) | 16 000 (2 %) | 25 500 (3 %) | 2 % de la population par an en 2028 (soit 17 000 citoyens par an) |

## COÛT DE L'ACTION

Pas d'investissement significatif mais action couverte par des frais de fonctionnement, exemple : activités de la Maison Écocitoyenne.

La sensibilisation, l'information et la formation de l'ensemble des acteurs du territoire se sont développées par le biais de différents dispositifs portés par Bordeaux Métropole, tels que le club développement durable des communes ou le kit d'accompagnement à la transition écologique des acteurs économiques du territoire.

L'articulation entre les différents dispositifs a ainsi renforcé la capacité de la Métropole à accompagner divers publics : citoyens, associations, entreprises ou grands comptes avec pour objectifs de faire comprendre les enjeux concrets de la transition et de faciliter le passage à l'action. A titre d'exemple, un annuaire recensant des associations expertes de la transition écologique et sociale est mis à disposition des acteurs économiques, pour développer des accompagnements selon les thématiques choisies.

Les formations aux enjeux de la transition écologique à destination de tous les agents ont également été développées, renforcées, rendues plus opérationnelles et connectées à leur quotidien de travail.

Dans ce cadre, la Maison Écocitoyenne vise à devenir un outil central de la mobilisation et de l'accompagnement au changement grâce aux conférences, expositions, ateliers qui y sont proposés.

Un poste dédié aux associations y a été créé pour les mettre en réseau, faire le lien entre leurs expertises et les attentes de la Métropole (grâce notamment à la tenue d'une réunion annuelle depuis 2023 de préparation de la campagne de subventions). La mise en place d'un questionnaire sur l'éco-responsabilité des actions des associations dans le cadre des campagnes de subventions depuis 2023 permet de les accompagner au mieux.

Un kit d'accompagnement vers la transition écologique des associations a été co-construit avec le service Vie Associative de la Ville de Bordeaux pour favoriser la prise en compte ces enjeux pour toutes les actions.

En parallèle, un Comité citoyen climat a pu être développé et a permis d'intégrer les citoyens dans la vie du PCAET.

Depuis le démarrage du PCAET, l'appropriation collective de la transition écologique a été accélérée grâce à une meilleure structuration de la gouvernance, une montée en puissance des partenariats et des dispositifs proposés, et une diversification des publics cibles.

L'action de constitution d'une bibliothèque des initiatives a été réorientée : elle ne fera pas l'objet d'un déploiement interne, ceci afin de rationaliser les moyens et les outils à disposition des partenaires. Différents outils sont actuellement à l'étude.

## FAITS MARQUANTS

- **2023** : Renouvellement du format du Club développement durable des communes (organisation de cycles thématiques : numérique responsable, déchets...).
- **2023** : Organisation des assises européennes de la transition à Bordeaux.
- **2024** : Lancement du budget participatif Métropolitain « Métropole rafraîchissante ».
- **2024** : Création du Comité citoyen climat.

# EXEMPLES CONCRETS SUR LE TERRITOIRE

## Comité citoyen climat

Dans le cadre des travaux d'élargissement de la gouvernance du PCAET et afin d'approfondir l'association des parties prenantes du territoire dans l'atteinte des objectifs climatique, un Comité citoyen climat a vu le jour en 2024. Sous la forme d'une sous-commission du Conseil de Développement Durable (C2D) de Bordeaux Métropole, cet outil garantit un lien direct entre les citoyens et les projets opérationnels. Ce nouveau cadre fait suite à une première mobilisation citoyenne, et vise une plus grande implication de la société civile dans les politiques publiques de Bordeaux Métropole.

Après plusieurs sessions de travail, en février et avril 2025, ayant réuni 18 membres, des propositions ont été apportées aux directions opérationnelles de la Métropole sur la gestion et le tri des végétaux chez les particuliers. La deuxième rencontre de 2025 portera sur les leviers d'engagement citoyen sur le réemploi et la seconde main.

## Budget participatif « Métropole rafraîchissante »

Bordeaux Métropole a mis en place une stratégie de long terme visant à créer et développer de nouvelles zones de fraîcheur à travers l'ensemble du territoire.

Cette stratégie repose sur plusieurs initiatives concrètes pour créer des espaces publics agréables à vivre et, accessibles à tous, notamment pendant les périodes de fortes chaleurs. Bordeaux Métropole donne le pouvoir d'agir aux citoyens pour améliorer le bien-être de tous face aux fortes chaleurs dans le cadre de la 2e édition du dispositif de Budget Participatif, consacré cette année au programme « Métropole rafraîchissante ».

Au total, près d'1 million d'euros seront dédiés à la réalisation de projets portés par des associations et votés par les citoyens.

## Réserve citoyenne

Face à la multiplication des événements extrêmes (tempêtes, inondations, méga-feux, canicules...), Bordeaux Métropole a créé sa Réserve citoyenne métropolitaine en juin 2023. Premier dispositif à cet échelon en France, la Réserve a l'ambition d'être un des leviers de la stratégie de résilience territoriale de Bordeaux Métropole en s'intégrant au Plan Intercommunal de Sauvegarde (PICS).

En 2024, la Réserve regroupe plus d'une centaine d'habitants volontaires et a vocation à s'agrandir progressivement. Les bénévoles sont formés aux risques majeurs afin de participer à des missions avant/ pendant/ après un épisode de crise dans la Métropole :

- Acculturation de la population et préparation aux situations de crise ou d'urgence (sensibilisation du grand public, exercices de sécurité civile ...),
- Aide aux populations en période de crise (suivi des personnes fragiles, appui logistique ...),
- Soutien aux populations sinistrées durant la phase post-crise et de retour à la normale (opérations de nettoyage, gestion des dons matériels ...)

# OBJECTIF 2 : RENFORCER LES PRATIQUES DE COOPÉRATION

Pour atteindre ses objectifs de neutralité carbone, Bordeaux Métropole met en place des feuilles de route communes, contractualisées ou partenariales, définissant des engagements réciproques autour de thématiques prioritaires de la transition écologique (mobilité durable, gestion des déchets, développement des énergies renouvelables...)

Parmi les outils de mobilisation, les contrats de co-développement avec les communes sont ainsi renforcés pour mieux intégrer les enjeux de transition, tandis que les coopérations avec les territoires voisins (notamment girondins) sont consolidées autour de projets communs. La Métropole souhaite également jouer un rôle actif au niveau international en soutenant des projets de coopération décentralisée dans des territoires vulnérables face au changement climatique.

**4** fiches action

**18** mesures opérationnelles



**Niveaux de maturité**

- Expérimentation, étude
- Passage à l'échelle
- Stratégie dédiée, indicateur(s) de suivi
- Exemplarité

**ACTION 6**

Contractualiser des objectifs partenariaux avec les acteurs du territoire sur les ambitions et les actions du Plan climat.



**ACTION 7**

Renforcer la transition énergétique et écologique dans les partenariats avec les communes, les territoires voisins et à l'international.



**ACTION 8**

Animer et contribuer à des réseaux multi-acteurs (agents, communes, habitants, entreprises, institutions, associations).



**ACTION 9**

Créer une coopérative carbone territoriale en lien avec les territoires voisins.



**INDICATEURS CLÉS**

39 acteurs du territoire partenaires des objectifs climatiques de Bordeaux Métropole en 2024 (entreprises, institutions).

8 partenaires publics signataires des contrats de coopération (ex : CoNect) (objectif 2026 : 20).

14 projets financés à l'international sur les domaines des déchets, de l'énergie et des mobilités.

x2 sur le nombre de projets financés à l'international dans les domaines de l'eau entre 2021 et 2024, soit 11 projets en 2024.

x5 sur le nombre d'études d'opportunité ou de faisabilité de la mise en place solaire photovoltaïque sur le patrimoine communal bâti et non bâti dans le cadre des contrats de codev entre 2022 et 2024, soit 89 études réalisées sur la période.

## COÛT DE L'ACTION

Pas d'investissement significatif, mais action couverte par du temps de travail d'agents de la Métropole.

Des contrats de co-développement (CODEV) entre Bordeaux Métropole et les vingt-huit communes du territoire existent, afin d'accompagner ces communes dans la prise en compte des enjeux de transition. A ce titre, la métropole propose par exemple depuis 2022 une aide technique pour la réalisation d'études d'opportunité et/ou de faisabilité concernant la mise en place de panneaux solaires photovoltaïques sur leur patrimoine communal bâti et non bâti (dont les parkings).

Depuis 2021, Bordeaux Métropole développe des contrats de coopération avec les territoires voisins. De nouveaux partenaires publics sont ainsi signataires de ces contrats chaque année. Cela permet de mutualiser les compétences, d'harmoniser les actions climat, et de renforcer la solidarité territoriale.

La Métropole est également impliquée dans des projets de coopération européenne et au-delà afin d'élargir son échelle d'action. A titre d'exemple, la Métropole peut dédier jusqu'à 1% de son budget annuel lié à la gestion des déchets au financement d'appels à projets de solidarité internationale pour les associations, les dispositifs de soutien et les aides d'urgence. La Métropole a ainsi lancé en 2024-2025 son premier appel à projets « solidarité déchets ». Au total, sept projets ont été co-financés par Bordeaux Métropole en 2024-2025, le prochain appel à projets aura lieu en 2026.

Bordeaux Métropole a également publié en 2025 un appel à projets dans le domaine de l'accès durable à l'énergie, permettant de soutenir d'ici à la fin de l'année 6 projets. Ces projets énergie et déchets se situent au Bénin, en Côte d'Ivoire, en Arménie, à Cuba, au Maroc, au Cameroun, au Congo, et au Sénégal.

Initialement lancée en 2022 (notamment via le forum des partenaires) et centrée sur des catégories d'acteurs (citoyens, associations, communes, entreprises), la stratégie partenariale du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) a été redéfinie en 2024 en co-construction avec les acteurs du territoire. Elle vise à articuler les besoins communs et spécifiques de ces acteurs.

La mise en place de l'Alliance solaire, signée en premier lieu par Bordeaux Métropole, permet de réunir un vaste panel de partenaires du territoire dans le but de les accompagner dans le développement de cette énergie renouvelable.

Par ailleurs, un Comité citoyen climat a été mis en place en tant que sous-commission du Conseil de développement (C2D), afin d'intégrer la société civile dans la gouvernance du PCAET et de faire dialoguer les projets techniques et les attentes citoyennes.

Enfin, les travaux de réflexion sur la mise en œuvre d'une action de contribution carbone volontaire sur le territoire se poursuivent et pourraient aboutir d'ici quelques mois à une mise en œuvre concrète.

## FAITS MARQUANTS

- **2022** : Lancement de la démarche partenariale du PCAET (forum des partenaires et travaux de coopérations).
- **2024** : lancement de l'alliance de Bordeaux pour l'énergie solaire (signée en premier lieu par Bordeaux Métropole).
- **2024** : poursuite du développement et consolidation de la stratégie partenariale autour du PCAET, en co-construction avec les acteurs du territoire.

# EXEMPLES CONCRETS SUR LE TERRITOIRE

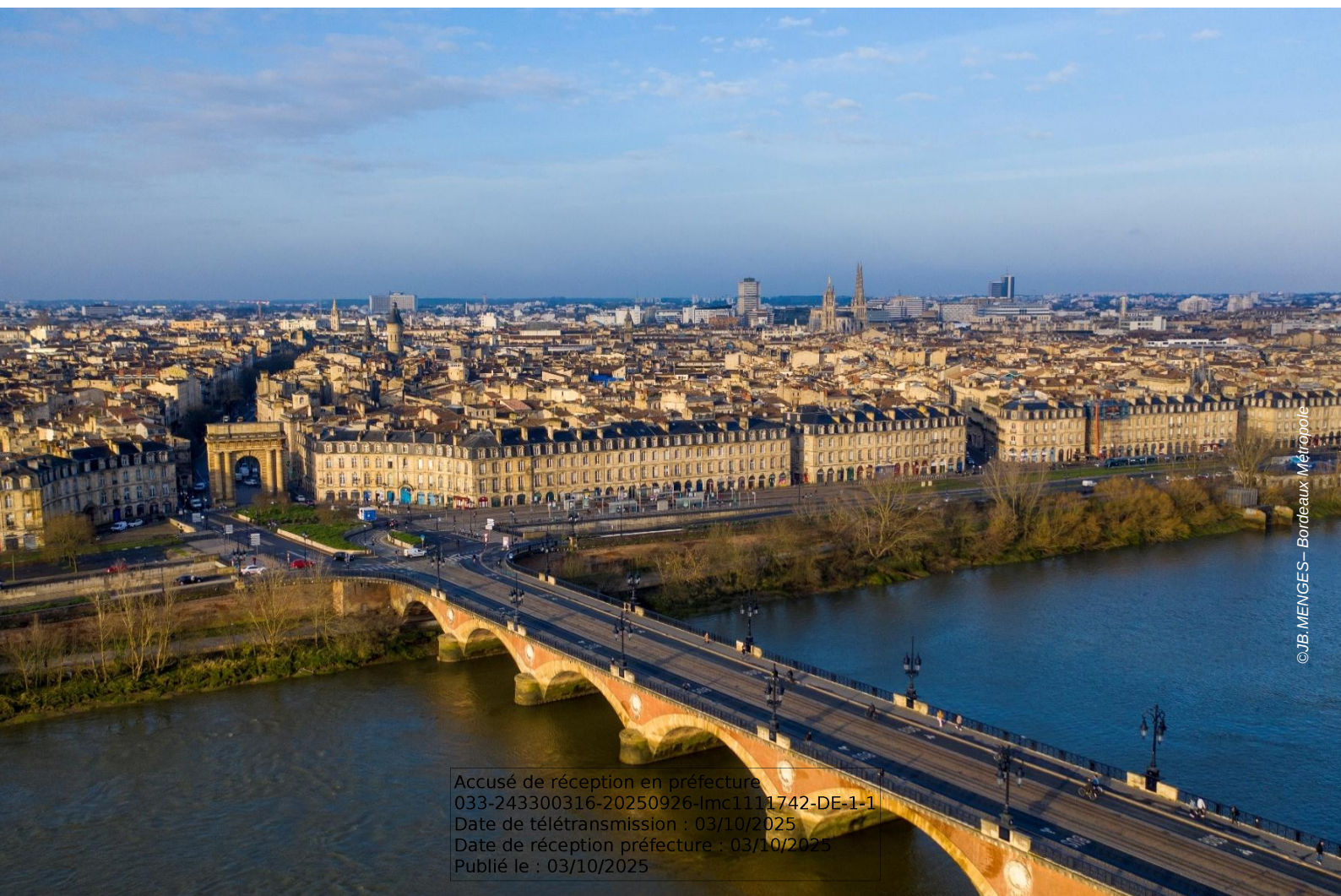
## Alliance solaire

Depuis juin 2024, une Alliance est née pour promouvoir et développer l'énergie solaire sur le territoire. Initiée par la Ville de Bordeaux, elle associe 25 signataires, parmi lesquels de nombreux acteurs institutionnels et privés, moteurs de la solarisation bordelaise. Pour la première année d'existence de l'Alliance solaire, la Ville de Bordeaux a proposé une programmation composée de 4 événements (2 rencontres techniques et 2 temps forts) et a accueilli pas moins de 28 nouveaux signataires à l'été 2025.

## Contrats CoNect

Bordeaux Métropole et le Pôle Territorial du Cœur Entre-deux-Mers ont signé en décembre 2023 un contrat des Nouveaux Equilibres de Coopération Territoriale (CoNect). Afin de renforcer la coopérations sur des sujets communs, une grande variété de projets est développée, tels que le renforcement des continuités cyclables, la poursuite de l'interconnection des réseaux de transports en commun, le renforcement de la coopération touristique ou encore le partage d'expérience sur la mise en œuvre du PCAET pour atteindre la neutralité carbone en 2050.

La mise en place de coopérations entre les territoires permettra de mieux piloter les dynamiques à l'œuvre dans une logique opérationnelle et itérative.



A close-up photograph of a person's hand, wearing a dark plaid shirt, pointing their index finger at a technical drawing on a white sheet of paper. The drawing includes a hatched rectangular area and a small diagram of a building or structure on the right side. The background is a blurred indoor setting.

# OBJECTIF 3 : PILOTER ET RENDRE VISIBLE

À mi-parcours de son Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET), Bordeaux Métropole réaffirme son ambition de réduire les émissions de carbone et de polluants atmosphériques en plaçant la mesure et l'évaluation au cœur de son action.

L'enjeu est double : piloter efficacement la transition écologique grâce à des outils d'aide à la décision et mobiliser l'ensemble des acteurs du territoire autour d'une dynamique collective. Pour cela, la sensibilisation, le partage d'expériences à toutes les échelles, et la diffusion des résultats renforcent la légitimité et l'impact des actions menées.

Ce bilan intermédiaire vise ainsi à objectiver les trajectoires engagées, éclairer les choix futurs et valoriser l'engagement métropolitain au service de la transition écologique.

**4** fiches action

**18** mesures opérationnelles



**Niveaux de maturité**

- Expérimentation, étude
- Passage à l'échelle
- Stratégie dédiée, indicateur(s) de suivi
- Exemplarité

**ACTION 10**

Piloter la trajectoire de neutralité carbone et de réduction des polluants atmosphériques.



**ACTION 11**

Formaliser le suivi de la trajectoire territoriale via l'observatoire territorial de la transition.



**ACTION 12**

Se doter d'outils innovants pour sensibiliser et identifier les leviers d'une amélioration continue.



**ACTION 13**

Rendre compte et communiquer, renforcer le rayonnement métropolitain.



**INDICATEURS CLÉS**

26 indicateurs suivis dans le cadre du Baromètre de la transition écologique.

+3 points sur la part de budget colorée très favorable et favorable entre 2021 et 2024, soit 38% en 2024 (objectif 2026 : 35%).

x2 sur le total des financements obtenus dans le cadre de programmes nationaux ou européens depuis 2021, soit 35 millions d'€ obtenus entre 2022 et 2024.

## COÛT DE L'ACTION

Pas d'investissement significatif, mais action couverte par des frais de fonctionnement, exemple : développement du Baromètre de la transition.

Depuis l'adoption de son PCAET, Bordeaux Métropole poursuit la mobilisation des acteurs du territoire et renforce ses outils de pilotage pour une transition écologique efficace et partagée.

La Métropole a également accueilli en 2023 les Assises européennes de la transition énergétique. Pendant trois jours, près de 2 800 participants (élus, techniciens, représentants d'entreprises, chercheurs) se sont réunis pour échanger sur les leviers d'action territoriaux, partager des retours d'expérience et visiter des sites exemplaires. Cette édition a permis de réaffirmer les engagements métropolitains dans le cadre de la mission européenne "100 villes climatiquement neutres et intelligentes d'ici 2030 ». L'accueil de cet événement illustre la volonté métropolitaine d'inscrire son action dans un cadre à la fois local, national et européen.

De plus, la Métropole est lauréate depuis 2022 du niveau cinq étoiles du label Territoire engagé pour la transition écologique (TETE, volet climat-air-énergie), délivré par l'ADEME. La labellisation TETE de Bordeaux Métropole est en cours de renouvellement.

En parallèle, un travail de structuration du système d'indicateurs de suivi du PCAET a pu se dérouler à la suite de son adoption, afin de consolider le suivi opérationnel. Ce système, partagé par l'ensemble des directions métiers de la Métropole, permet de mesurer finement le déploiement des actions menées et d'ajuster les orientations si nécessaire. En complément, le Baromètre de la transition écologique, en annexe de ce bilan, et mis à jour au moins une fois par an, offre une présentation des résultats obtenus sur le territoire métropolitain.

Cet outil renforce l'appropriation collective des enjeux climatiques par les différentes parties prenantes, ainsi l'action de pilotage et d'adaptation des actions engagées au sein du PCAET.

Depuis 2021, Bordeaux métropole s'est engagée en matière d'analyse climatique de ses dépenses, en se dotant de nouveaux indicateurs d'orientation du budget et en s'assurant que les dépenses étaient conformes à la trajectoire de décarbonation du territoire.

L'analyse aujourd'hui appliquée sur l'impact des dépenses d'atténuation au changement climatique, s'étendra dans les prochaines années aux critères d'adaptation, de biodiversité, puis de préservation de la ressource en eau, à l'économie circulaire et à la lutte contre la pollution de l'air et des sols.

Bordeaux Métropole travaille également depuis 2023 avec l'Institut pour l'économie du climat (I4CE), et d'autres collectivités européennes dans le cadre du projet Sustainable local public finances (SLPF) à développer des méthodes innovantes de suivi des politiques de transition écologique.

## FAITS MARQUANTS

- **2022** : Obtention du label TETE au niveau 5 étoiles.
- **2023** : 2800 personnes accueillies lors des Assises Européennes de la Transition Énergétique.
- **2024** : Lancement des travaux de mesure de l'empreinte carbone de notre alimentation, basé sur un référentiel local et réaliste de l'impact (en lien avec le laboratoire POPSU) sur les sujets alimentation.
- **2024-2025** : Lancement des travaux avec I4CE et 4 collectivités européennes autour du projet SLPF.
- **2025** : Elaboration du Baromètre de la transition écologique, pour suivre et évaluer l'évolution du territoire en lien avec les actions du PCAET.
- **2025** : Bordeaux Métropole lauréate du label « Mission Villes » avec l'adoption de son Climate City Contract.

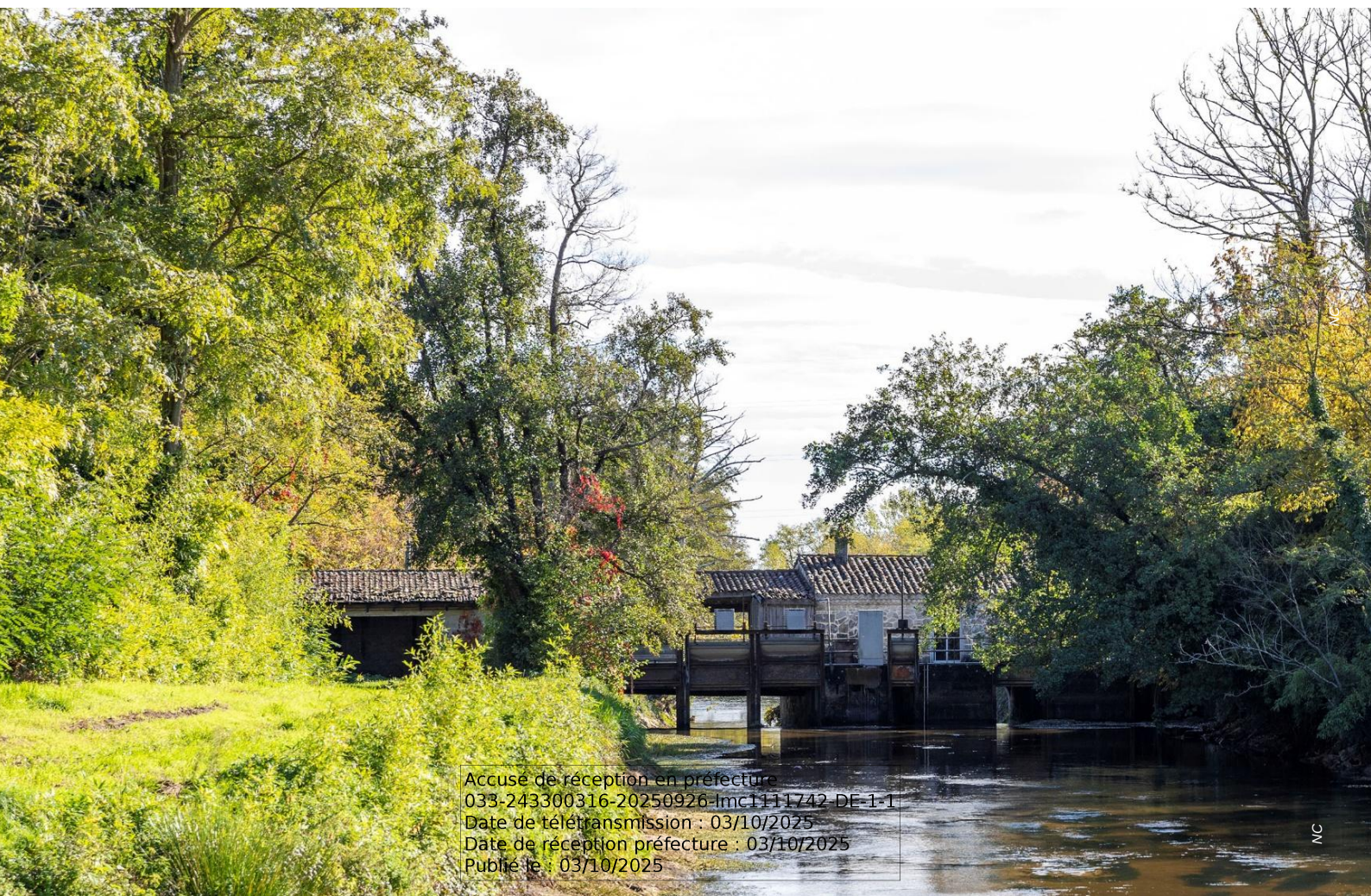
# EXEMPLES CONCRETS SUR LE TERRITOIRE

## Baromètre de la transition écologique

Afin de suivre et évaluer l'atteinte des objectifs fixés par le PCAET, le baromètre de la transition écologique a été développé par Bordeaux Métropole en 2025. Intégrant 26 indicateurs sur des sujets variés (carbone, énergie, qualité de l'air, aménagement du territoire, mobilités...), le Baromètre permet une analyse fine du territoire sur des thématiques cruciales. Il constitue la première pierre de l'Observatoire de la transition écologique. Les données seront mises à jour au moins une fois par an.

## Climate city contract

Depuis 2022, Bordeaux Métropole fait partie des 10 collectivités françaises sélectionnées à la suite de l'Appel à Manifestation d'Intérêt européen « 100 villes climatiquement neutres et intelligentes d'ici 2030 » qui rassemble les collectivités engagées pour faire accélérer la transition vers la neutralité carbone. Dans le cadre d'un Contrat climatique labellisé en mai 2025, Bordeaux Métropole a imaginé une trajectoire permettant d'accélérer vers l'atteinte de cet objectif. Elle permet d'interroger et enrichir la stratégie de neutralité de Bordeaux Métropole.



# OBJECTIF 4 : ACCOMPAGNER LES CHANGEMENTS DE COMPORTEMENTS ET DE PRATIQUES

Afin d'atteindre ses objectifs et un changement pérenne des comportements, Bordeaux Métropole a mis en place une politique de partenariat avec les différents partenaires du territoire : l'Université, les centres de recherches, les acteurs économiques... Ainsi, différents organes de gouvernance interne mais aussi externe permettent de créer un engagement durable des citoyens et acteurs du territoire. Une stratégie de pérennisation de l'engagement spécifique aux acteurs du territoire est également déployée. Bordeaux Métropole pilote également la mise en place de partenariats avec le monde académique (Université de Bordeaux notamment).

La Maison Écocitoyenne, dédiée à la sensibilisation et l'accompagnement des acteurs de la transition, contribue, elle aussi, à l'atteinte des objectifs du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET).

**3** fiches action

**12** mesures opérationnelles



**Niveaux de maturité**

- Expérimentation, étude
- Passage à l'échelle
- Stratégie dédiée, indicateur(s) de suivi
- Exemplarité

**ACTION 14**

Constituer et animer le LABO des transitions pour accompagner la montée en puissance de l'offre territoriale d'animation.



**ACTION 15**

Consolider les relations avec le monde académique.



**ACTION 16**

Concevoir et expérimenter.



**INDICATEURS CLÉS**

7 programmes de recherche lancés depuis 2021.

x3 sur le nombre d'enfants accompagnés dans le cadre des Juniors du développement durable entre 2021 et 2024, soit 35 514 enfants sur la période (objectif 2026 : 20 000).

x3 sur le nombre d'écoles accompagnées entre 2021 et 2024, soit 521 écoles sur la période (objectif 2026 : 350).

## COÛT DE L'ACTION

Pas d'investissement significatif, mais couvert par des frais de fonctionnement, exemple : soutien aux intervenants du projet ABCD (Acting By Collaborating Differently) mentionné à la page suivante.

Depuis 2023, Bordeaux Métropole structure sa gouvernance interne pour accompagner les changements de comportement liés à la transition écologique. Un poste dédié a été créé au sein du service accompagnement des publics, avec pour mission de piloter les dynamiques d'écocitoyenneté en lien avec les associations, les habitants et les lieux ressources du territoire. Une dynamique est en cours de relance autour du comité de suivi de mobilisation écocitoyenne, comité interne qui réunit les agents acteurs des dispositifs à destination des citoyens.

En interne également, un guide d'éco-exemplarité et une offre de formation complète sont déployés pour accompagner la transformation de l'administration. Des formats innovants et ludiques sont également proposés, comme le programme participatif "Ma Petite Planète", proposé aux agents métropolitains.

Le dispositif des Juniors du Développement Durable (JDD), en place depuis plus de vingt ans, reste un pilier de l'éducation à l'environnement. L'évaluation de ce dispositif a pu se dérouler en 2023. Celle-ci a permis globalement de conforter l'intérêt d'un tel dispositif et de proposer une nouvelle offre d'accompagnement, travaillée dans le courant de l'année 2023-2024 et proposée aux enseignants et acteurs du périscolaire à la rentrée scolaire 2024-2025. De nouvelles thématiques de la transition écologique sont désormais abordées (arbres, alimentation, numérique responsable, ...), tout en facilitant le déploiement dans les établissements (nouvelle offre de formation, contenu plus clé-en-main pour les enseignants et animateurs, etc.). Sur l'année scolaire 2024-2025, ce sont donc 17 500 élèves d'écoles maternelles et primaires qui ont pu participer au dispositif.

Le projet du LABO n'a pas pu être mis en œuvre tel qu'imaginé initialement, afin de réorienter au mieux nos moyens financiers et humains, puis de les concentrer vers le projet de renouveau de la Maison Ecocitoyenne.

Les liens avec le monde académique se sont accrus, à la faveur notamment du partenariat avec le Labo POPSU et de la mise en place du projet ABCD en 2024, afin d'évaluer les politiques publiques avec des données robustes ou de les accompagner dans la mise en œuvre de projets.

Côté usagers, le partenariat avec la plateforme nationale "Agir", portée par l'ADEME, facilite l'accès aux aides existantes, quel que soit le porteur.

Enfin, la participation citoyenne reste un levier essentiel. Le Conseil de Développement Durable (C2D) et les démarches de démocratie participative contribuent à ancrer les transitions dans une approche collective et partagée.

## FAITS MARQUANTS

- **2024** : Bordeaux Métropole remporte l'appel d'offre de NetZeroCities pour le projet ABCD, lancé en 2025.
- **2024 et 2025** : participation puis co-organisation de Bordeaux Métropole à deux Rencontres des transitions (événement d'intelligence collective porté par l'Université de Bordeaux).

# EXEMPLES CONCRETS SUR LE TERRITOIRE

## Projet ABCD lancé en partenariat avec l'Université de Bordeaux

Bordeaux Métropole porte en collaboration avec l'Université de Bordeaux le projet « Acting By Collaborating Differently » (ABCD) depuis le début de l'année 2025.

Il vise à diffuser des connaissances pour accélérer la transition écologique, mais aussi à encourager les actions concrètes impliquant un grand nombre de parties prenantes. Ainsi, le projet "*Passeurs d'arbres*" est né d'un atelier des Rencontres des transitions de 2023, sur le sujet suivant : "Comment impliquer les citoyens dans un projet local de renaturation visant à planter 1 million d'arbres ?"

La solution apportée ? La création d'un réseau de citoyens ambassadeurs à Bordeaux Métropole, lié à un observatoire scientifique participatif de la santé des arbres et de leur adaptation au changement climatique.

## Les Juniors du Développement durable

Créés en 2001, les Juniors du Développement Durable (JDD) sont un dispositif éducatif porté par Bordeaux Métropole, afin de sensibiliser les jeunes générations aux enjeux de la transition écologique et sociale. Destiné aux écoles primaires, aux structures spécialisées et aux accueils périscolaires, ce programme propose un accompagnement pédagogique mené par des associations expertes et financé par la Métropole.

Chaque année, les travaux réalisés sont valorisés lors d'un événement dédié : les Journées de valorisation des JDD. Cet événement festif et pédagogique rassemble plusieurs milliers d'enfants autour d'ateliers, de spectacles et de jeux éducatifs. En 2025, ce sont ainsi plus de 3 000 enfants issus d'une quarantaine d'établissements qui ont participé aux Journées de valorisation au Parc Rivière, témoignant de la vitalité de cette dynamique éducative et citoyenne. Le dispositif a par ailleurs été enrichi par un nouveau guide pédagogique et de nouvelles offres de formation pour les encadrants.



# OBJECTIF 5 : DÉVELOPPER LA PRODUCTION D'ÉNERGIE RENOUVELABLE ET DE RÉCUPÉRATION LOCALE

Bordeaux Métropole met en œuvre une politique de transition énergétique ambitieuse, reposant sur le développement massif des énergies renouvelables et de récupération (EnR&R), en priorité locales. La chaleur renouvelable constitue une part majeure de la consommation énergétique, précédemment largement couverte par les énergies fossiles, notamment par le gaz naturel et le fioul. La Métropole prévoit de tripler la production de chaleur renouvelable dans les réseaux de chaleur d'ici 2050, en s'appuyant sur la géothermie, la biomasse et l'énergie de récupération.

La production d'électricité renouvelable, représentant en équivalent 31 % de la consommation énergétique du territoire en 2023, est appelée à croître fortement dans les prochaines années. Le photovoltaïque, grâce aux nombreuses toitures et parkings disponibles, en est le principal levier.

Enfin, pour compléter la production métropolitaine, une part des EnR&R devra être importée de territoires voisins. L'objectif est que tous les consommateurs métropolitains souscrivent d'ici 2050 à des offres d'énergies renouvelables aussi locales que possible.

**22 %** des objectifs de réduction de l'empreinte carbone à horizon 2028

**5** fiches action

**21** mesures opérationnelles



**Niveaux de maturité**

- Expérimentation, étude
- Passage à l'échelle
- Stratégie dédiée, indicateur(s) de suivi
- Exemplarité

**ACTION 17**

Développer la production de chaleur et de froid renouvelables et locaux.



**ACTION 18**

Développer la production d'électricité renouvelable.



**ACTION 19**

Valoriser la récupération de chaleur issue de l'industrie.



**ACTION 20**

Développer la production locale de gaz renouvelable.



**ACTION 21**

Importer des énergies renouvelables.



**INDICATEURS CLÉS**

**+52 %** de chaleur renouvelable délivrée par les réseaux de chaleur publics métropolitains entre 2021 et 2024, soit 189 GWh délivrés en 2024.

**x2** sur les capacités de production des réseaux de chaleur publics métropolitains lancés depuis 2021, soit 680 GWh de production annuelle à moyen terme (objectif 2028 : 670 GWh).

**+8 points** sur le taux d'énergies renouvelables et de récupération dans la production de chaleur des réseaux publics entre 2021 et 2024, soit 88 % en 2024 (objectif 2026 : 80%).

**x2** de puissance photovoltaïque installée sur le territoire métropolitain entre 2021 et 2024, soit 165 MWc en 2024 dont 39,6 MWc portés par les signataires de la promotion 2024 de l'Alliance solaire (objectif 2026 : 175 MWc).

**+30 %** de gaz renouvelable produit et injecté dans le réseau entre 2023 et 2024, soit 21 GWh en 2024 (objectif 2026 : 60 GWh)

# BAROMÈTRE

|         | 2019               | 2021          | 2022          | 2023                     | Objectif                         |
|------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------|---------------|---------------|--------------------------|----------------------------------|
| Consommation totale d'énergie, tous secteurs confondus (GWh, % de réduction depuis 2019) | 16 719 (référence) | 15 825 (-5 %) | 16 018 (-4 %) | 15 601 (-7 %)            | -12 % par rapport à 2019 en 2028 |
| Part de la consommation couverte par une source renouvelable ou de récupération          | 27 %               | 28 %          | 29 %          | 31 % (dont 21 % locales) | 35 % en 2028                     |

## COÛT DE L'ACTION : 12,8 M€ investis de 2022 à 2024.

Contribution pour développer la production d'EnR et de récupération locale (études pour le développement de réseaux de chaleur et solarisation du patrimoine public).

Depuis 2021, la dynamique de développement des énergies renouvelables (EnR) s'est intensifiée, sous l'impulsion du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET), qui vient désormais structurer les orientations locales en matière de transition énergétique. Un schéma directeur des réseaux de chaleur a été établi, avec comme ambition d'engager tous les projets identifiés durant le mandat. Cet objectif est quasiment atteint : l'essentiel des grands projets ont été étudiés et beaucoup sont en cours de réalisation.

À l'avenir, la demande devrait se concentrer sur des petits réseaux ou projets diffus, exigeant une adaptation de la stratégie, notamment en matière d'accompagnement technique et de décentralisation.

Un cadastre géothermique est en cours de réalisation pour faciliter les initiatives privées, notamment dans la géothermie peu profonde.

Concernant le photovoltaïque, l'objectif est d'en installer partout où cela est techniquement et économiquement faisable. L'appel à manifestation d'intérêt de 2023 sur les parkings, facilitant à termes l'installation sur quatre sites (Centre Routier 3 Cardinaux, Plaine des Sports Colette Besson à Bordeaux Lac, parcs relais Pyrénées et Lauriers) dont la première mise en service est prévue en 2025, en est la preuve. Les réseaux de chaleur publics ont tous été classés et leur obligation de raccordement est désormais intégrée dans le Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi), comme pour le photovoltaïque.

En 2024, Bordeaux Métropole Energies (BME), société d'économie mixte dont Bordeaux Métropole est actionnaire majoritaire, a adopté sa feuille de route 2028 pour accélérer la transition énergétique du territoire, via un développement du solaire, de la chaleur et du froid renouvelables, des gaz verts et de la rénovation énergétique.

Les enjeux de la seconde moitié du PCAET seront de changer d'échelle avec notamment un engagement plus fort des citoyens, de développer l'autoconsommation, de favoriser le déploiement de projets dans le cadre des contrats de coopération et de publier le schéma directeurs des steps (2026).

## FAITS MARQUANTS

- **2021** : Adoption du Schéma directeur de l'énergie.
- **2021 – 2024** : Etude et déploiement de 5 nouveaux réseaux de chaleur publics (5 réseaux existants en 2020).
- **2022 – 2024** : Lancement d'outils d'aide à la décision pour les particuliers : cadastre solaire, cadastre géothermique.
- **2023** : Appel à manifestation d'intérêt pour la couverture de parking en solaire photovoltaïque.
- **2023** : Ouverture de l'unité de méthanisation du Clos de Hilde.
- **2023** : Lancement de la consultation pour le réseau de chaleur Métropole Sud.
- **2023** : Adoption de la feuille de route 2028 de BME pour accélérer la transition énergétique du territoire.
- **2025** : Attribution du contrat pour le réseau de chaleur Métropole Sud.

Accusé de réception en préfecture  
033-243300316-20250926-lmc1111742-DE-1-1  
Date de télétransmission : 03/10/2025  
Date de réception préfecture : 03/10/2025  
Publié le : 03/10/2025

# EXEMPLES CONCRETS SUR LE TERRITOIRE

## Réseau de chaleur Métropole Sud

Le contrat de concession mixte pour la délégation de service public du réseau de chaleur Métropole Sud et la conception-réalisation des centrales de production va être attribué à l'été 2025. A terme, il s'agira du plus grand réseau du territoire métropolitain. Il desservira 7 communes (Bordeaux, Pessac, Gradignan, Talence, Villenave d'Ornon, Bègles et Mérignac) et sera alimenté par de la géothermie et de la biomasse.

## Couverture de parkings par panneaux solaires

La couverture en panneaux solaire photovoltaïques de quatre parkings (Centre Routier 3 Cardinaux à Bacalan, de la Plaine des Sports Colette Besson à Bordeaux Lac, des parcs relais Pyrénées et Lauriers respectivement situés à Villenave d'Ornon et Lormont) permettra de produire 5,3 GWh, représentant l'équivalent de 1200 logements (première mise en service en 2025).



©JB MENGES - Bordeaux Métropole

# OBJECTIF 6 : DÉVELOPPER LES PRODUCTIONS EN AGROÉCOLOGIE, LES FORÊTS ET LES ESPACES VÉGÉTALISÉS



©JB MENGES – Bordeaux Métropole

Depuis 2022, plusieurs actions structurantes ont été engagées dans le cadre du Projet alimentaire de territoire (PAT). Ce cadre stratégique, nourri par les travaux du Conseil agricole et alimentaire (CAA) soutient un modèle agricole durable à travers la préservation du foncier, le développement de l'agriculture biologique, ou encore l'agroforesterie ainsi que l'accès à une alimentation saine et de qualité pour toutes et tous. Sur le volet forestier, la stratégie de gestion intégrée des espaces boisés a été renforcée, via divers projets.

Le territoire bénéficie également d'un programme de restauration écologique, (zones humides, forêts) et de reconquête de la biodiversité. Enfin, la lutte contre les îlots de chaleur urbains s'est traduite par des opérations de désimperméabilisation, de végétalisation et par la création de trames noires, pour favoriser la biodiversité nocturne. Ces actions coordonnées contribuent à renforcer l'adaptation du territoire au changement climatique tout en promouvant une transition écologique fondée sur la nature.

**4** fiches action

**26** mesures opérationnelles



**Niveaux de maturité**

- Expérimentation, étude
- Passage à l'échelle
- Stratégie dédiée, indicateur(s) de suivi
- Exemplarité

**ACTION 22**

Soutenir un modèle agricole économiquement viable, socialement et écologiquement responsable.



**ACTION 23**

Massifier et faire connaître les jardins collectifs.



**ACTION 24**

Protéger, valoriser et diversifier les espaces forestiers existants et mettre en œuvre le projet « 1 million d'arbres ».



**ACTION 25**

Créer des îlots de fraîcheur urbains en déminéralisant, désimperméabilisant, et végétalisant la ville, et lutter simultanément contre les îlots de chaleur.



**INDICATEURS CLÉS**

x2 sur le nombre d'exploitation aidées via le Fonds d'Initiative Locale pour l'Agriculture (FILA) Investissement et Plantations entre 2021 et 2024, soit 41 exploitations au total sur la période.

x6 sur le nombre d'arbres plantés depuis 2020, soit 608 602 arbres au total sur la période (objectif 2026 : 600 000).

x4 sur le nombre d'oasis urbaines créées ou révélées entre 2023 et 2024, soit 32 oasis urbaines en 2024 (objectif 2026 : 100).

## BAROMÈTRE

|         | 2021              | 2022               | 2023               | 2024 | Objectif        |
|------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------|--------------------|--------------------|------|-----------------|
| Surface d'exploitation en agriculture biologique ou en conversion bio                    | 20 %              |                    |                    | 25 % | 30 % en 2027    |
| Part des métropolitains habitant à moins de 5 minutes de marche d'un espace de fraîcheur | Nouvel indicateur | 51 %               | Pas de mise à jour |      | 100 % en 2050   |
| Taux de canopée                                                                          | 33 %              | Pas de mise à jour |                    |      | En augmentation |

### COÛT DE L'ACTION : 11,7 M€ INVESTIS DE 2022 A 2024,

qui contribuent à développer les productions agroécologiques, les forêts et les espaces végétalisés (projet 1M d'arbres, développement de la nature en ville et soutien au développement de fermes urbaines).

Dans le cadre du Projet Alimentaire de Territoire, Bordeaux Métropole intensifie son engagement en faveur d'une agriculture et alimentation durable et d'une gestion raisonnée des ressources naturelles. Le Fonds d'Initiative Local pour l'Agriculture, présenté de manière plus détaillée dans l'objectif 10, est un levier d'action structurant pour accompagner les pratiques agroécologiques tout en développant les conditions de travail des agriculteurs. La Métropole soutient également la plantation de haies et d'arbres fruitiers, qui contribuent à la résilience des exploitations. Par ailleurs, le Fonds d'Initiative Circuits Courts et de Proximité (FICCP), lancé en 2024, finance les acteurs économiques dans le développement de circuits d'approvisionnement locaux.

La 11<sup>ème</sup> modification du PLUi en 2024 a permis l'intégration de nouvelles mesures dont l'obligation d'espaces en pleine terre (en moyenne 25%, en fonction du type de tissu), de prise en compte de l'orientation pour l'implantation des constructions ou encore l'utilisation de matériaux de couleur claire et réfléchissants pour lutter contre les îlots de chaleur urbains. En 2024, 100% des opérations d'aménagement intégraient des actions de lutte contre les îlots de chaleur.

Face au changement climatique et aux vagues de chaleur de plus en plus fréquentes et intenses, Bordeaux Métropole a lancé le programme « Métropole rafraîchissante ». Il s'agit d'un plan d'actions visant à adapter le territoire métropolitain aux nouvelles conditions climatiques et d'améliorer la qualité de vie de ses habitants et usagers grâce à la mise en œuvre de solutions durables.

Le projet « 1 million d'arbres » complète cette dynamique, en intégrant les enjeux forestiers dans une stratégie globale d'adaptation au changement climatique.

Bordeaux Métropole suit annuellement 30 sites d'observation de la faune terrestre, aquatique et des pollinisateurs. Ces données nourrissent les politiques publiques et s'appuient sur des dispositifs de sciences participatives qui mobilisent les habitants. Le programme européen Life Biodiver'Cité, lutte quant à lui contre la pollution lumineuse : 1 300 points lumineux seront adaptés d'ici fin 2025 sur six secteurs prioritaires.

La restauration écologique des marais tels que ceux de Peychaud (transformation de 200 hectares d'exploitation agricole intensive) offre l'exemple d'une opération exemplaire alliant production sans carbone, préservation des écosystèmes et adaptation au changement climatique. Situé au cœur d'une zone Natura 2000, ce projet illustre la volonté de la Métropole à concilier développement territorial et protection du vivant.

### FAITS MARQUANTS

- **2024** : Lancement du Fonds d'Initiative Circuits Courts et de Proximité aux entreprises et associations.
- **2024** : Renfort du Fonds d'Initiative Local pour l'Agriculture sur l'aide à l'installation (avec bonus pour les bios et circuits courts) sur l'aide à la plantation d'arbres.
- **2024** : 11<sup>ème</sup> modification du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi).
- **2024** : Lancement du plan d'action « Métropole rafraîchissante ».

Accusé de réception en préfecture  
033-243300316-20250926-lmc1111742-DE-1-1  
Date de télétransmission : 03/10/2025  
Date de réception préfecture : 03/10/2025  
Publié le : 03/10/2025

# EXEMPLES CONCRETS SUR LE TERRITOIRE

## 1 millions d'arbres

Plantons 1 millions d'arbres est la stratégie adoptée par Bordeaux Métropole en 2020 pour atteindre les 1 million d'arbres plantés à horizon 2030, sur l'ensemble des communes du territoire métropolitain. A ce titre, une carte interactive recensant les plantations est disponible sur le site internet de la Métropole.

Au total, ce sont 608 602 arbres qui ont été plantés depuis 2020.

## Métropole rafraîchissante

Cette stratégie repose sur plusieurs initiatives concrètes visant à créer des espaces publics agréables à vivre et, accessibles à tous, notamment pendant les périodes de fortes chaleurs.

Ilots et parcours fraîcheur : Bordeaux Métropole développe des espaces et des parcours fraîcheur (itinéraires ombragés et végétalisés) pour permettre aux habitants et usagers de circuler confortablement sur le territoire.

Plan fontaines : La Métropole s'est fixée pour objectif d'installer 100 nouvelles fontaines d'ici 2026 afin d'offrir des points d'eau potable accessibles à tous.

Carte des espaces de fraîcheur : Une carte des espaces frais a été développée pour permettre à chacun de localiser les espaces de fraîcheur en période de canicule.



# OBJECTIF 7 : DÉVELOPPER LES FILIÈRES DE TRANSITION

Depuis l'adoption du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET), Bordeaux Métropole a intensifié son action pour accompagner les filières économiques stratégiques.

Par ailleurs, Bordeaux Métropole, en partenariat avec l'Office de tourisme et des congrès, a lancé dès 2022 une stratégie pour faire de la Métropole une destination de tourisme durable reconnue, appuyée sur la co-construction d'actions avec les acteurs du secteur. Cette démarche se traduit notamment par la promotion de pratiques de mobilité douce et la montée en compétences des professionnels sur les enjeux de sobriété et d'adaptation au changement climatique. Des initiatives valorisent l'engagement territorial dans la transition, en intégrant le patrimoine naturel et les entreprises impliquées dans des démarches responsables.

**4 %** des objectifs de réduction de l'empreinte carbone à horizon 2028

**3** fiches action

**17** mesures opérationnelles



**Niveaux de maturité**

- Expérimentation, étude
- Passage à l'échelle
- Stratégie dédiée, indicateur(s) de suivi
- Exemplarité

**ACTION 26**

Anticiper les emplois de demain et accompagner les filières économiques émergentes nécessaires à l'atteinte des objectifs du Plan Climat.



**ACTION 27**

Accompagner les projets d'écologie industrielle territoriale (EIT).



**ACTION 28**

Faire de Bordeaux une destination durable reconnue.



**INDICATEURS CLÉS**

**+58 %** sur le nombre d'heures réalisées dans le cadre des clauses de réinsertion entre 2021 et 2024, soit 1 374 656 heures au total sur la période.

**+13 %** sur le nombre d'entreprises et partenaires appartenant à des réseaux de mutualisation des ressources entre 2022 et 2024, soit 103 entreprises en 2024 (objectif 2026 : 150).

**x5** sur la part d'adhérents de l'office de tourisme et des congrès de Bordeaux Métropole engagés dans une démarche responsable entre 2021 et 2024, soit 47 % en 2024 (objectif 2026 : 80%).

**x2** sur le nombre d'événements de tourisme d'affaires accompagnés dans une démarche d'éco-responsabilité entre 2023 et 2024, soit 59 événements en 2024.

**4 millions d'euros** de soutien de Bordeaux Métropole au projet ĩkos, village du réemploi (18,5millions d'euros au total).

## COÛT DE L'ACTION : 3 M€ INVESTIS DE 2022 A 2024,

qui contribuent à développer les filières de transition (dans le cadre des stratégies économie circulaire et économie sociale et solidaire de Bordeaux Métropole).

La Métropole investit dans l'évolution de sa commande publique : en 2024, plus de 85 % des marchés intègrent des clauses environnementales. Des clauses d'insertion sociale, des expérimentations d'intégration de critères carbone (jusqu'à 20 % pour le marché de mobilier de bureau) et de réemploi (bâtiments publics, charpentes bois, mobilier) sont développées. Bordeaux Métropole participe à des appels à manifestation d'intérêt comme ceux du réseau d'achats publics responsables « 3AR » sur les bâtiments circulaires ou la biodiversité dans les achats. Ces démarches s'appuient sur une gouvernance partagée de la politique achat, la participation au groupe de travail achats de France Urbaine et des formations internes régulières.

Des projets de réemploi et d'écoconception sont déployés dans les secteurs de la voirie, du bâtiment ou encore des équipements publics. La Métropole affine le suivi environnemental des chantiers via des outils comme l'expérimentation du Système d'Évaluation des Variantes Environnementales, pour mesurer et optimiser l'impact carbone des travaux d'infrastructure de voirie. Ces projets favorisent la structuration de filières locales et la création d'emplois nécessaires à la transition.

A titre d'exemple, Bordeaux Métropole a signé le 28 août 2025 une charte d'engagement en faveur de l'économie circulaire et du réemploi dans l'aménagement et la construction avec La Fab, le GPV Rive Droite, l'EPA Euratlantique, Bordeaux Métropole Aménagement (BMA), DomoFrance, Aquitanis et Incité. Elle s'appuie sur des outils déjà opérationnels : la plateforme Refair (site web qui recense tous les matériaux disponibles issus des chantiers métropolitains), la Base du réemploi (un entrepôt de 1 500 m<sup>2</sup> à Mérignac où sont stockés et reconditionnés les matériaux récupérés) et des diagnostics ressources. L'objectif de cette charte est de transformer radicalement la façon dont la Métropole construit et rénove ses bâtiments en donnant une seconde vie aux matériaux de construction. De plus, Bordeaux Métropole soutient le projet ìkos, opérateur facilitant le développement de la filière du réemploi local et solidaire, en contribuant à hauteur de 4 millions d'euros sur 18,5 millions du projet.

En parallèle, Bordeaux Métropole déploie une stratégie de tourisme durable à travers une feuille de route 2022-2026 suivie annuellement et des indicateurs intégrés au PCAET.

Cette stratégie a été co-construite par les acteurs du territoire, pleinement intégrés dans la gouvernance par le biais des groupes de travail sur le tourisme d'affaires ou encore l'observatoire des projets hôteliers. Quelques projets phares peuvent être cités : parcours de découverte accessible à tous, électrification des pontons.

En 2024, ce sont 197 entreprises du tourisme et de l'événementiel qui ont ainsi pu être accompagnées vers une transition responsable.

Bordeaux Métropole a accueilli les Universités du Tourisme Durable en novembre 2024, avec un nombre record de participants, soulignant la reconnaissance nationale de son engagement dans la transition écologique.

## FAITS MARQUANTS

- **2022** : Adoption de la feuille de route Stratégie métropolitaine pour faire de Bordeaux Métropole une destination reconnue de tourisme responsable.
- **2024** : Zones industrielles de Bassens et d'Ambès lauréates de l'appel à projet « Zone industrielle Bas Carbone » (ZIBAC).
- **2025** : Lancement de l'étude de métabolisme territorial.
- **2025** : Signature de la charte d'engagement en faveur d'une économie circulaire.
- **2025** : Organisation et accueil du GSEF, forum mondial de l'économie sociale et solidaire à Bordeaux.

# EXEMPLES CONCRETS SUR LE TERRITOIRE

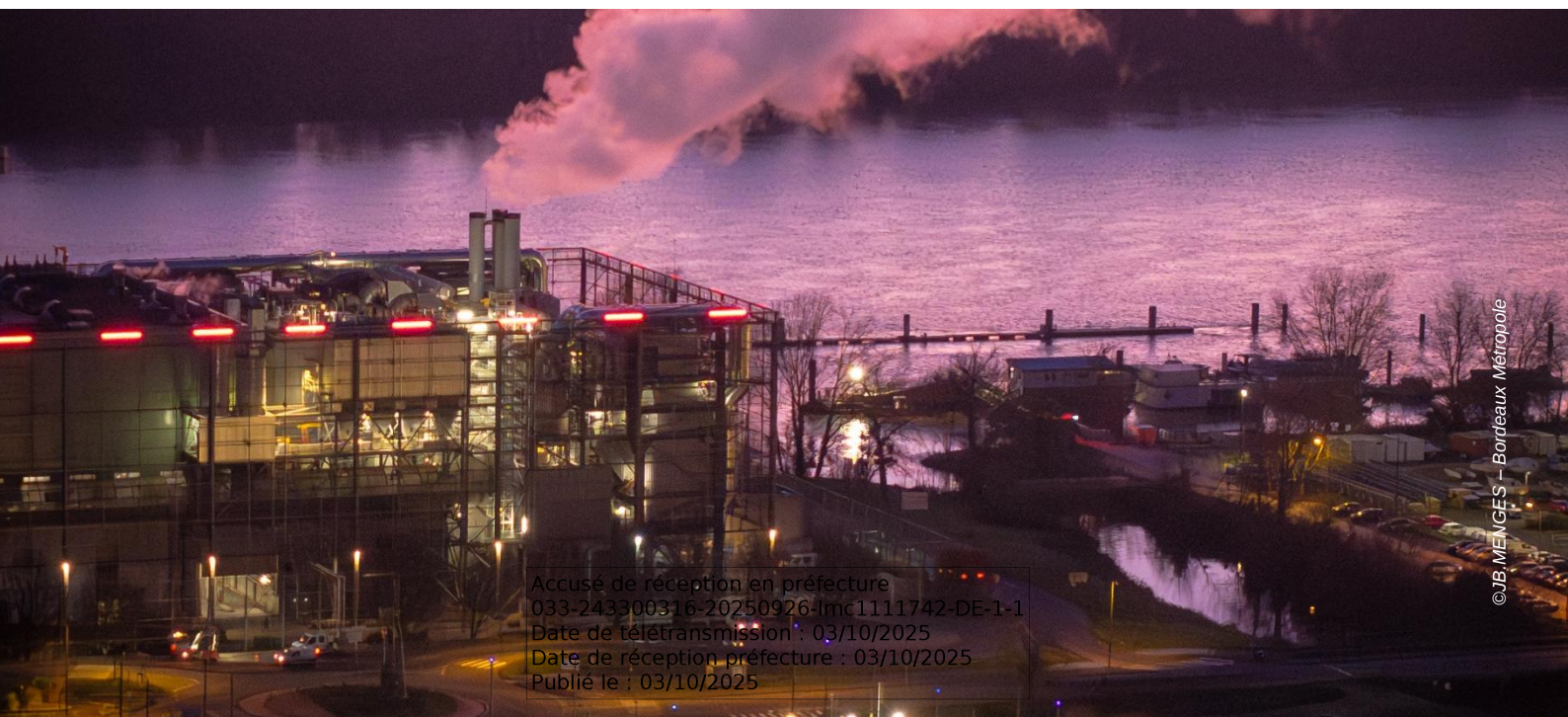
## ZIBAC

Les zones industrielles de Bassens et d'Ambès ont remporté l'appel à projet ZIBAC de France 2030. Initiée par le Grand Port Maritime de Bordeaux, Bordeaux Métropole, Michelin, Sarp Industries Aquitaine et Pyrénées (SIAP), EDF et TEREKA, cette coopération vise à accélérer la transition écologique et énergétique des industries et du territoire. Unissant leurs forces, une vingtaine d'industriels et d'acteurs institutionnels ont répondu collectivement à l'appel à projets ZIBAC, donnant ainsi naissance au programme d'actions Bees ZIP (Bordeaux énergies Eau Environnement et Synergies en Zones Industrielles et Portuaires). Le programme d'action "ZIBAC Bordeaux Presqu'île" de l'association Bees ZIP vise une réduction des émissions de GES de ses acteurs de 81 % d'ici 2030, par rapport à 2019.

## Etude de métabolisme territorial

L'approche métabolique d'un territoire, inspirée de l'étude biologique des organismes vivants, permet de mieux appréhender les enjeux liés à la matérialité de la Ville, en replaçant la consommation de ressources en ville dans un processus dynamique d'importations, d'exportations et de stocks.

Pour mieux connaître son territoire, en renforcer la résilience et identifier d'éventuelles vulnérabilités, orienter ses politiques publiques et définir de nouveaux indicateurs de développement économique, mobiliser ses acteurs économiques et ses services ainsi qu'accompagner la mise en œuvre d'une première feuille de route en faveur de l'économie circulaire, Bordeaux Métropole a ainsi démarré la réalisation d'une étude de métabolisme territorial en 2024.





# OBJECTIF 8 : PRODUIRE PLUS SOBREMENT (CARBONE, RESSOURCES, DÉCHETS)

Bordeaux Métropole, bien que responsable d'une part limitée des émissions territoriales, doit mobiliser l'ensemble des acteurs économiques pour atteindre les objectifs climatiques. Le secteur de la construction a été particulièrement ciblé, à travers le renforcement des prescriptions environnementales.

En parallèle, la réduction de la production de déchets reste un levier majeur, dans la continuité du Plan Stratégique Déchets de la Métropole, avec un travail renforcé de coordination des acteurs du territoire. L'exemplarité interne constitue un pilier fort de cette stratégie avec des plans de sobriété et l'intégration des enjeux environnementaux dans les projets de rénovation. Ces dynamiques traduisent un engagement croissant de Bordeaux Métropole pour inscrire la sobriété au cœur de l'action publique, de la construction, et des pratiques économiques.

**3 %** des objectifs de réduction de l'empreinte carbone à horizon 2028

**5** fiches action

**32** mesures opérationnelles



**Niveaux de maturité**

- Expérimentation, étude
- Passage à l'échelle
- Stratégie dédiée, indicateur(s) de suivi
- Exemplarité

**ACTION 29**

Accompagner les acteurs économiques dans l'adoption de process sobres en énergie et en carbone.



**ACTION 30**

Privilégier les matériaux moins polluants (biosourcés, issus du réemploi, bas carbone) pour toutes les filières économiques.



**ACTION 31**

Réduire la production des déchets.



**ACTION 32**

Réduire l'impact environnemental des constructions.



**ACTION 33**

Renforcer l'exemplarité des pratiques métropolitaines.



**INDICATEURS CLÉS**

**+74 %** sur les diagnostics RSE réalisés via la plateforme entre 2022 et 2024, soit 165 diagnostics en 2024 (objectif 2026 : 300).

**+67 %** sur le nombre de dispositifs inclus dans le kit d'accompagnement à la transition écologique entre 2023 et 2024, soit 20 dispositifs en 2024.

**+14 %** sur le nombre d'entreprises mobilisées dans le cadre de la zone industrielle bas carbone (ZIBAC) entre 2023 et 2024, soit 25 entreprises en 2024.

**x3** sur les surfaces consacrées par des acteurs publics et privés au stockage de matériaux du BTP en vue de leur réemploi et/ou de leur recyclage entre 2023 et 2024, soit 4390 m<sup>2</sup> en 2024.

**+47 %** sur le nombre de composteurs collectifs installés entre 2021 et 2024, soit 351 composteurs installés entre 2021 et 2024, et 407 bornes à déchets alimentaires (objectifs 2026 respectifs : 340 et 1600).

**234** agents ambassadeurs de la transition écologique en 2024.

## COÛT DE L'ACTION : 6,8 M€ INVESTIS DE 2022 A 2024,

qui contribuent à produire plus sobrement sur le territoire métropolitain (développement de l'apport volontaire et aménagement des centres de réemploi et de recyclage).

Depuis 2023, Bordeaux Métropole renforce son action en faveur de la transition écologique des acteurs économiques. Outils de diagnostic, conseil, orientation vers les bons dispositifs, financement et appui technique structurent cette offre.

La stratégie économique métropolitaine poursuit une trajectoire de croissance, qui conditionne les soutiens publics à des engagements concrets en matière de transition. Cette logique s'applique à l'ensemble des filières, y compris les plus émettrices historiquement, telles que l'aéronautique ou la chimie. Ces secteurs sont aujourd'hui intégrés à la dynamique de décarbonation via des projets structurants, comme ZIBAC, qui amorcent une évolution vers des modèles plus durables.

En parallèle, le Pacte Immobilier Métropolitain vient redéfinir les règles du jeu en matière d'aménagement économique, favorisant des implantations sobres et pérennes. Le développement d'une filière bois construction sur la rive droite, en lien avec le patrimoine forestier local, témoigne d'une volonté d'ancrer la production dans des circuits courts et dans une logique d'économie circulaire. Sur le plan réglementaire, la modification du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) introduit des exigences nouvelles en faveur de la résilience climatique : infiltration des eaux pluviales, végétalisation renforcée, utilisation de matériaux bio/géosourcés, etc. Ce cadre vise à limiter l'artificialisation tout en garantissant la qualité urbaine du territoire.

L'adoption du Plan Stratégique Déchets en 2022 a également permis de poser de nouveaux objectifs pour le territoire au regard de sa production : en 2030, la réduction attendue est de 15% concernant les déchets ménagers et assimilés (DMA) par habitant, avec une valorisation en second lieu de ce qui n'a pas pu être réduit en amont (65% de valorisation matière à l'horizon 2035). En 2025, le territoire voit une baisse de 12% des déchets collectés au périmètre des déchets ménagers et assimilés, rapporté aux habitants de la métropole.

La Métropole engage un travail de fond sur sa propre exemplarité. Elle agit sur l'achat public, la gestion des déchets, les pratiques constructives, et accompagne la montée en compétence de ses services.

Ce nouvel élan traduit une ambition assumée : faire de l'économie métropolitaine un levier majeur de la transition climatique et écologique.

## FAITS MARQUANTS

- **2021** : Adoption du Schéma de promotion des achats socialement et écologiquement responsable (SPASER) 2021-2026.
- **2022** : mise en place d'une cellule interne à la Direction du Développement Economique de Bordeaux Métropole dédiée aux transitions économiques et écologiques, renforcée en 2023.
- **2024** : zones industrielles de Bassens et d'Ambès, lauréates de l'appel à projet ZIBAC.

# EXEMPLES CONCRETS SUR LE TERRITOIRE

## Kit d'accompagnement des entreprises à la transition écologique

Bordeaux Métropole propose une palette large de dispositifs afin d'impulser et de soutenir l'engagement sociétal et environnementale des entreprises. Ainsi, Bordeaux Métropole mobilise des ressources multiples pour accompagner les acteurs économiques dans les différents volets de leurs transitions (énergie, mobilité, tourisme, urbanisme, agroalimentaire), en apportant une ingénierie technique ou en facilitant l'accès à des dispositifs existants. En 2024, première année de diffusion élargie du kit, ce sont plus de 104 entreprises métropolitaines qui ont pu être accompagnées.

## Base du réemploi de Bordeaux Métropole

La Fab, en partenariat avec Bordeaux Métropole a mis en place la Base du Réemploi située à Mérignac. Son objectif principal est de participer à la structuration de la filière à travers deux fonctions : un lieu de stockage des matériaux issus de la déconstruction, et un atelier de traitement et modification de ces matériaux en vue de leur réemploi.



# OBJECTIF 9 : SE DÉPLACER

Les mobilités représentent une part très importante des émissions de GES sur le territoire métropolitain. La Métropole s'est donc fixé l'objectif de décarboner les mobilités grâce au déploiement d'une meilleure offre de transports en commun, plus variée et adaptée au contexte urbain, ou à la facilitation de l'usage des mobilités douces.

Au-delà du transport des personnes, un point d'attention est mis sur l'accompagnement du télétravail et l'efficacité de la logistique urbaine.

Le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) capitalise ainsi sur les feuilles de route déjà engagées dans le cadre des mobilités pour les mettre en avant et favoriser leur avancement.

Accusé de réception en préfecture  
033-243300316-20250926-lmc1111742-DE-1-1  
Date de télétransmission : 03/10/2025  
Date de réception préfecture : 03/10/2025  
Publié le : 03/10/2025

**20 %** des objectifs de réduction de l'empreinte carbone à horizon 2028

**7** fiches action

**40** mesures opérationnelles



**Niveaux de maturité**

- Expérimentation, étude
- Passage à l'échelle
- Stratégie dédiée, indicateur(s) de suivi
- Exemplarité

**ACTION 34**

Améliorer l'offre de transport en commun.



**ACTION 35**

Amplifier l'usage du vélo.



**ACTION 36**

Favoriser la pratique de la marche.



**ACTION 37**

Décarboner les véhicules motorisés.



**ACTION 38**

Développer les usages partagés de l'automobile.



**ACTION 39**

Adapter la logistique urbaine pour la rendre plus efficiente.



**ACTION 40**

Définir une zone faible émission mobilité.



**ACTION 41**

Accompagner le développement du télétravail.



**INDICATEURS CLÉS**

**Parts modales (2021) :**

- Marche : 30 %
- Vélo : 8 %
- TC : 16 %
- Voiture : 46 %

**+221 trains en semaine et +50 trains le week-end** sur le Réseau Express Régional Métropolitain (RERM) entre 2021 et 2024 (soit +17% d'offre).

**+32 %** d'usagers des TC entre 2021 et 2024, soit 114 503 278 voyages en 2024.

**+109 %** de couloirs de bus en site propre entre 2019 et 2024.

**+10 %** d'itinéraires cyclables entre 2021 et 2024, soit 790 km en 2024 (hors zones piétons prioritaires et apaisées).

**100 %** des communes dotées d'1 plan de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics.

**+41 %** de sessions d'autopartage entre 2021 et 2024, soit 39 640 sessions en 2024.

**x4** de points de recharge pour véhicules électriques sur la voirie et dans les parkings entre 2021 et 2024, soit 2 235 points en 2024 (obj 2026 : 2 200).

# BAROMÈTRE

|  | 2021  | 2022  | 2023 | 2024 | Objectif 2028        |
|-----------------------------------------------------------------------------------|-------|-------|------|------|----------------------|
| Evolution annuelle du trafic routier                                              | +16 % | +3 %  | -1 % | -2 % | Pas d'objectif fixé* |
| Evolution annuelle du trafic vélo                                                 | +25 % | +14 % | +7 % | +6 % | Pas d'objectif fixé* |
| Evolution annuelle de la fréquentation des transports en commun                   | +30 % | +12 % | +8 % | +9 % | Pas d'objectif fixé* |

\*Les objectifs de la Stratégie Mobilités sont exprimés en parts modales (% des déplacements pour chaque mode de transports) qui ne sont calculées que tous les 5 à 10 ans, alors que l'évolution du trafic peut être suivie chaque année.

## COÛT DE L'ACTION : 423,9 M€ INVESTIS DE 2022 A 2024,

qui contribuent notamment à l'amélioration de l'offre de transports en commun (ex : lignes de bus express en site propre, RER métropolitain, amélioration de la vitesse commerciale, dépôts) et au développement d'infrastructures cyclables pour faciliter les changements de pratique (ex : réseau express vélo (ReVE)).

Depuis 2021, la délégation de service public "Transport" est devenue "Mobilités" en 2023. Elle intègre désormais les politiques de développement du vélo et de renfort de l'intermodalité, qui passent par la création de nouveaux pôles d'échanges et par une offre étoffée (locations, aides, stationnements sécurisés). Le plan marche et les MetStations ont complété cette dynamique, tandis que les Plans de Mobilité Inter-Entreprises (PDMIE) en zones d'activités montrent des effets concrets, notamment sur l'usage du vélo.

Au sein des services métropolitains, les pratiques évoluent : forfait mobilité durable élargi, stationnement vélo accru, sensibilisation renforcée. De même, un accompagnement structuré des entreprises et des évaluations territoriales montrent également une baisse de l'usage de la voiture (-9 pts sur la zone de l'Aéroparc par exemple) mais des difficultés persistent malgré tout dans la généralisation du covoiturage.

Le réseau de transports en commun poursuit sa modernisation, avec l'émergence de bus à haut niveau de service, une offre étoffée, et l'accélération de son électrification, le réseau de bus existant étant déjà en partie décarboné (bioGNV).

Une feuille de route sur la logistique urbaine adoptée en 2023 cadre également les priorités en la matière : décarbonation, micro-hubs, régulation des livraisons, innovation sur l'espace public.

Le trafic routier a diminué de 0,4 % entre 2021 et 2024 (-8% depuis 2019), tandis que la fréquentation des transports en commun a augmenté de 32 % (+ 14% depuis 2019) et le trafic vélo de 29 % (+41% depuis 2019).

Ce bilan souligne une volonté claire de transformer les mobilités, avec des résultats concrets. Des marges de progrès subsistent, notamment en matière de communication sur les modes actifs, le suivi interne, l'évaluation qualitative des usages.

## FAITS MARQUANTS

- **2022** : Adoption du schéma des mobilités.
- **2023** : Renouvellement de l'offre TBM avec la création des services Flex'gares, Flex'night et de location de vélos longue durée.  
**2023** : Mise en place d'une tarification solidaire dans les transports (100 000 bénéficiaires, dont 80 000 en gratuité totale).  
**2023** : Extension du tram A jusqu'à l'aéroport.
- **2024** : Mise en service du Bus Express St-Aubin-de-Médoc - Bordeaux St Jean.  
**2024** : Inauguration du Pont Simone-Veil.

# EXEMPLES CONCRETS SUR LE TERRITOIRE

## RER métropolitain

Porté par Bordeaux Métropole, le Département de la Gironde, la Région Nouvelle-Aquitaine et l'État, le projet de RER métropolitain déploie un faisceau de solutions de déplacement améliorées depuis, par et vers Bordeaux Métropole.

Afin de faciliter et décarboner les déplacements tout en réduisant la congestion du trafic automobile, ce projet prévoit, entre autres, l'amélioration de la desserte en train et la création de nouvelles lignes de cars express.

## Le Réseau Vélo Express (ReVE)

Avec l'objectif de faciliter et de sécuriser les déplacements à vélo, au sein du territoire métropolitain, le Réseau Vélo Express est un projet de création d'un réseau de 14 itinéraires (272km) de voies cyclables larges, sécurisées et dotées d'un jalonnement spécifique.

S'appuyant sur les infrastructures existantes, ce réseau tend à permettre de proposer des itinéraires cyclables rapides, lisibles, confortables et sécurisés tout en assurant le développement de services associés (parkings sécurisés, aires de service vélo...)



# OBJECTIF 10 : HABITER

Bordeaux Métropole s'engage dans une transformation du secteur du bâtiment pour atteindre la neutralité carbone et devenir un territoire à énergie positive. Le secteur de l'habitat, responsable de 30 % des consommations énergétiques et de 20 % des émissions de gaz à effet de serre (GES), est prioritaire. L'objectif est de diviser par deux les consommations d'ici 2050, en misant sur la rénovation énergétique massive du parc existant. Le programme 2022-2026 prévoit l'objectif très ambitieux de la rénovation de 11 500 logements par an (9 500 dans le privé et 2 000 sociaux), en visant des performances élevées (étiquettes A ou B) et des économies de 60 GWh/an dès 2026.

La Métropole encourage également la décarbonation des systèmes de chauffage via les énergies renouvelables.

Dans le secteur tertiaire, représentant 20 % des consommations, le décret tertiaire impose des réductions progressives de consommation énergétique. Bordeaux Métropole accompagne les acteurs concernés, y compris ceux en dehors du champ réglementaire. La sobriété énergétique de la Métropole repose également sur une évolution des usages.

**10 %** des objectifs de réduction de l'empreinte carbone à horizon 2028

**4** fiches action

**38** mesures opérationnelles



**Niveaux de maturité**

- Expérimentation, étude
- Passage à l'échelle
- Stratégie dédiée, indicateur(s) de suivi
- Exemplarité

**ACTION 42**

Rénover et décarboner les logements de la Métropole.



**ACTION 43**

Rénover et décarboner le secteur tertiaire public et privé.



**ACTION 44**

Accompagner la transition vers des usages plus sobres en énergie.



**ACTION 45**

Promouvoir de nouvelles formes d'habiter.



**INDICATEURS CLÉS**

12 340 logements rénovés ayant bénéficié d'une aide MaRénov sur la période 2021-2024.

21,4 millions d'euros alloués dans le cadre du programme MaRénov' sur la période 2021-2024.

46% de gain énergétique moyen des copropriétés après travaux de rénovation.

71% de gain énergétique moyen pour les rénovations globales des logements individuels.

35 établissements tertiaires accompagnés depuis 2021.

## COÛT DE L'ACTION : 7,9 M€ INVESTIS DE 2022 A 2024,

qui contribuent à des usages des bâtiments plus sobres en énergie et en foncier (subventions aux ménages et copropriétés dans le cadre de Ma Rénov' et rénovation du patrimoine public).

Depuis mars 2022, Bordeaux Métropole a refondu sa politique de rénovation énergétique de l'habitat orientée vers des rénovations performantes et globales, et structurée autour de la plateforme Ma Rénov' Bordeaux Métropole.

En novembre 2024, Bordeaux Métropole a réaffirmé son ambition via l'adoption d'un nouveau règlement d'intervention visant à améliorer le dispositif, notamment en lien avec les évolutions des aides d'Etat proposées à l'époque. Ce soutien s'adresse aux propriétaires de maisons et d'appartements et leur proposent des aides renforcées sur la base de critères d'éligibilité visant à améliorer la performance en termes d'accessibilité et de résultats : augmentation des niveaux d'aide jusqu'à 100% pour les foyers les plus modestes, bonification pour les projets les plus vertueux intégrant par exemple des biomatériaux ou des énergies renouvelables, introduction d'aide aux appartement individuels, accès facilité pour les petites copropriétés...

En parallèle, le pacte territorial pour la rénovation, signé en mars 2025, amorce une structuration partenariale, avec pour objectif de proposer une offre de service public universelle et un guichet unique animé par un centre d'appels et un réseau de 14 conseillers France Rénov'. Les habitants peuvent ainsi bénéficier de conseils gratuits, neutres et personnalisés tout au long de leurs parcours de rénovation (énergétique, adaptation des logements, lutte contre l'habitat indigne). Ce service s'adresse aux propriétaires de logements individuels et aux syndicats de copropriété. Un nouveau dispositif ciblé sur la précarité énergétique verra le jour en 2026.

Trois nouvelles opérations programmées d'amélioration de l'habitat (OPAH) ont été lancées : OPAH du Burck, opération programmée d'amélioration de l'habitat et de renouvellement urbain (OPA-RU) pour les propriétés dégradées et programme opérationnel de prévention et d'accompagnement en copropriété (POPAC) métropolitain. Ces opérations ciblent la remise à niveau de logements anciens ou dégradés, dans une logique territorialisée.

Afin d'accélérer le renouvellement des anciens appareils de chauffage au bois pour des plus récents et performants, Bordeaux Métropole a lancé en octobre 2024 le Fonds Air Bois. Ce déploiement permettra de tendre vers une amélioration de la qualité de l'air et la préservation de la santé des habitants.

Sur le parc tertiaire, public comme privé, un accompagnement est proposé (audits, diagnostics « flash, missions de conseil...), permettant d'identifier les pistes prioritaires d'action.

Le permis de louer, déployé depuis trois ans, permet d'identifier les passoires thermiques, mais son intégration dans une stratégie plus large « air-climat-énergie » reste à renforcer. Un nouveau dispositif ciblé sur la précarité énergétique verra le jour en 2026, combinant diagnostic territorial et aides renforcées via le Fonds de Solidarité Logement (FSL), récemment révisé.

## FAITS MARQUANTS

- **2022** : Second règlement d'intervention (RI) pour des rénovations énergétiques performantes.
- **2024** : Adoption du RI amélioré (permettant les soutiens au « geste par geste », au photovoltaïque et améliorant la prise en charge pour les foyers modestes et facilitant pour les petites copropriétés.
- **2024** : Plan d'action de 35 millions d'euros pour le soutien à la rénovation et la création de logements sociaux.
- **2024** : Lancement du Fonds Air Bois.
- **2025** : Signature du premier pacte territorial France Rénov'.

# EXEMPLES CONCRETS SUR LE TERRITOIRE

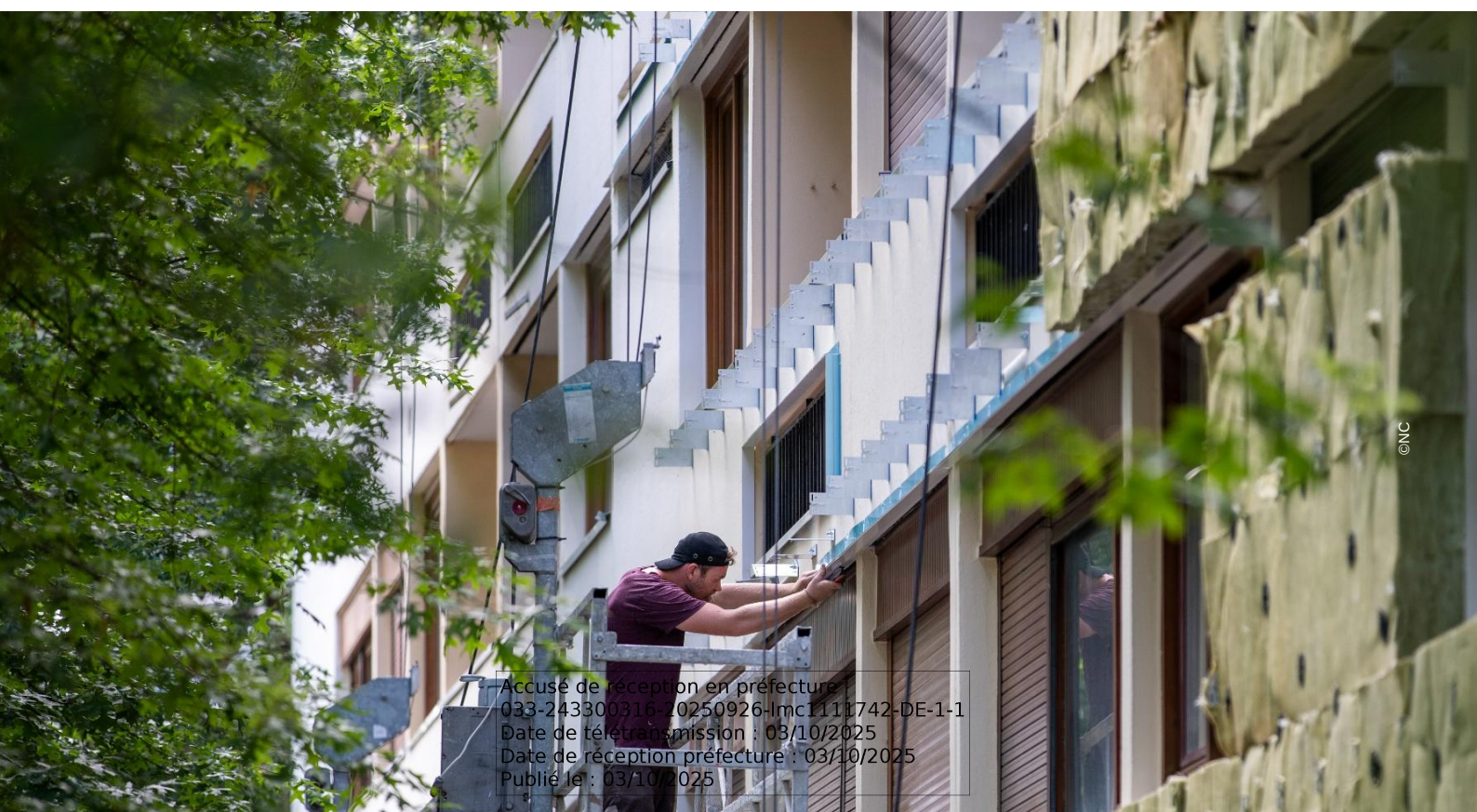
## Plateforme Ma Rénov' Bordeaux Métropole

La mise en place du service public de la rénovation de l'habitat et de la plateforme « Ma Rénov' Bordeaux Métropole » permet d'encourager la rénovation des logements dans les 28 communes du territoire métropolitain.

Ce dispositif assure l'accompagnement des particuliers pour rénover leur logement, améliorer leur confort mais aussi baisser leurs consommations énergétiques, contribuant ainsi à l'adaptation au changement climatique sur le territoire.

## Diag flash conso d'énergie pour les entreprises

Dans le cadre de sa politique de réduction des consommations d'énergies, Bordeaux Métropole propose aux TPE et PME du secteur tertiaire un dispositif « diag flash » pour estimer la performance énergétique de leurs bâtiments. Le diagnostic ainsi établi permet aux acteurs de bénéficier de pistes d'actions personnalisées pour réduire leurs consommations énergétiques.



# OBJECTIF 11 : CONSOMMER



Bordeaux Métropole renforce son action sur les postes majeurs de l'empreinte carbone, notamment l'alimentation (18 %) et les biens matériels (23 %). La Métropole promeut une alimentation locale, de saison et plus végétale, à travers son Projet Alimentaire de Territoire, en lien avec la restauration collective.

La lutte contre le gaspillage alimentaire, levier clé pour réduire les impacts environnementaux et soutenir la solidarité alimentaire, est intégrée au Plan Stratégique Déchets. Par ailleurs, la réduction des emballages jetables est un objectif fort du Plan Stratégique Déchets 2021-2026, avec le développement du vrac, des consignes et des partenariats avec la grande distribution. Enfin, la sobriété dans la consommation est encouragée par la réparation, le réemploi et des achats responsables. À travers son Schéma pluriannuel des achats responsables (SPASER), la Métropole agit aussi sur la commande publique pour réduire son impact environnemental, en cohérence avec ses actions de sensibilisation auprès des habitants et acteurs économiques.

**41 %** des objectifs de réduction de l'empreinte carbone à horizon 2028

**5** fiches action

**29** mesures opérationnelles



**Niveaux de maturité**

- Expérimentation, étude
- Passage à l'échelle
- Stratégie dédiée, indicateur(s) de suivi
- Exemplarité

**ACTION 46**

Pour une alimentation locale, de qualité, bio, plus végétale et accessible pour toutes et tous.



**ACTION 47**

Lutter contre le gaspillage alimentaire.



**ACTION 48**

Eviter les emballages jetables.



**ACTION 49**

Inciter à une consommation sobre, utile et durable.



**ACTION 50**

Privilégier le réemploi pour donner une seconde vie aux objets.



**INDICATEURS CLÉS**

**+10 points** sur la part de produits bio dans les commandes des cantines publiques entre 2021 et 2024, soit 30 % en 2024 (objectif 2028 : 50 %).

**28** communes proposent un ou plusieurs repas végétariens par semaine dans les cantines depuis 2022.

**-77 %** sur l'empreinte carbone des équipements numériques entre 2021 et 2023, soit 0,765 ktCO<sub>2</sub>eq en 2023 au périmètre de Bordeaux Métropole et de 18 communes mutualisées.

**x7** sur les tonnes d'équipements collectés lors de l'évènement annuel de collecte numérique entre 2023 et 2024, soit 28 tonnes collectées en 2024.

## BAROMÈTRE

|  | 2021 | 2022 | 2023 | 2024 | Objectif 2028 |
|-----------------------------------------------------------------------------------|------|------|------|------|---------------|
| Tonnage de déchets ménagers par habitant (kg/an/habitant)                         | 515  | 473  | 455  | 454  | 439 en 2030   |

### COÛT DE L'ACTION

Pas d'investissement significatif.

Les actions menées pour promouvoir des modes de consommation plus sobres reposent principalement sur des actions d'animation et de sensibilisation et n'impliquent pas de dépenses d'investissement notables.

Depuis 2021, Bordeaux Métropole a renforcé ses leviers en faveur d'une transition agricole et alimentaire durable. Si les compétences directes restent limitées, des outils tels que le Fonds d'Intervention Local pour l'Agriculture (FILA) permettent d'accompagner les installations en agriculture biologique, circuits courts ou agroécologie. Les nouvelles installations en agriculture biologique, et/ou en circuits courts ou familiales bénéficient désormais d'une bonification de 2 000€ à l'installation, pour 4 000€ d'aide au total, complétée par une aide annuelle de 500 € pour la certification bio. La revalorisation des critères d'attribution traduit notamment une volonté affirmée d'aller vers des modèles agricoles plus durables.

Dans un contexte viticole fragilisé, des travaux autour de la diversification viticole sont en cours de réflexion dans le cadre du projet Récol'Terra, en partenariat avec les acteurs professionnels agricoles. Sur l'énergie, des aides soutiennent l'investissement des systèmes d'irrigation économes et la filière photovoltaïque connaît un essor, même si l'agrivoltaïsme reste marginal.

Sur l'alimentation, les défis principaux restent ceux de la relocalisation des approvisionnements sur un territoire à fort potentiel de consommation mais à faible capacité de production ainsi que de la végétalisation de l'alimentation. Des dispositifs comme le fonds de soutien aux initiatives de circuits courts et de proximité (FICCP) ou l'accompagnement des marchés publics en restauration collective permettent de structurer des filières courtes, notamment via le groupement d'achat ADARCE ou le syndicat à vocation unique (SIVU) Bordeaux-Mérignac. La Ville de Bordeaux atteint aujourd'hui 66 % de bio (valeur achat hors taxes) dans sa restauration scolaire et 87 % de conformité à la loi Egalim.

Enfin, l'économie circulaire progresse malgré des freins rencontrés. Trois programmes structurants (Refair/Fab, Ziri, Ìkos) ont été soutenus. Une étude de métabolisme territorial est en cours de réalisation, et une mission interdirections consacrée au sujet est en cours de structuration.

La gestion des déchets se développe : réduction de fréquences de collectes, méthanisation et compostage des déchets alimentaires, sensibilisation des usagers, et déploiement de zones de réemploi fixes et mobiles.

### FAITS MARQUANTS

- **2022** : Adoption de la feuille de route du Plan Stratégique Déchets.
- **2022** : Adoption de la Stratégie de Résilience Agricole et Alimentaire.
- **2023** : Labellisation Projet Alimentaire Territorial (PAT).

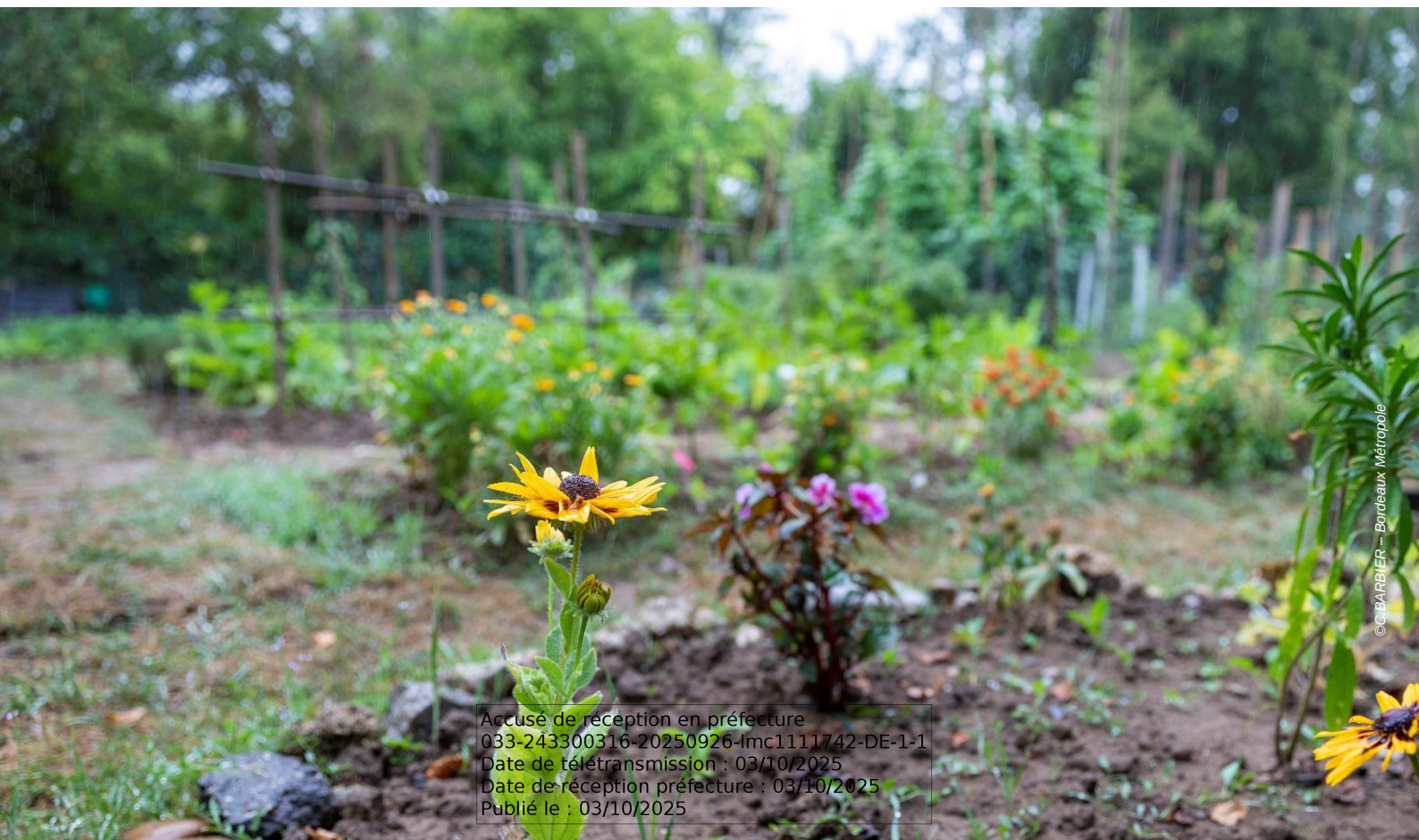
# EXEMPLES CONCRETS SUR LE TERRITOIRE

## Plan Stratégique Déchets et Gestion des Biodéchets

Dans le cadre du Plan Stratégique Déchets 2021-2026, adopté le 25 mars 2022, de nouvelles solutions de gestion des biodéchets ont vu le jour. Depuis 2022, des solutions complémentaires de tri des biodéchets sont proposées (bornes d'apport de déchets alimentaires, composteurs collectifs ou individuels).

## Projet Alimentaire Territorial

Adoptée lors du Conseil Métropolitain du 25 novembre 2022, le projet alimentaire territorial (PAT) a obtenu la reconnaissance officielle de niveau 1 du Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire en février 2023. Le PAT, s'inscrit dans une dynamique de réappropriation par les territoires des enjeux alimentaires.



# OBJECTIF 12: AMÉNAGER

Bordeaux Métropole renforce son action sur les postes majeurs de l'empreinte carbone, notamment l'alimentation (18 %) et les biens matériels (23 %). La Métropole promeut une alimentation locale, de saison et plus végétale, à travers son Projet Alimentaire de Territoire, en lien avec la restauration collective.

La lutte contre le gaspillage alimentaire, levier clé pour réduire les impacts environnementaux et soutenir la solidarité alimentaire, est intégrée au Plan Stratégique Déchets. Par ailleurs, la réduction des emballages jetables est un objectif fort du Plan Stratégique Déchets 2021-2026, avec le développement du vrac, des consignes et des partenariats avec la grande distribution. Enfin, la sobriété dans la consommation est encouragée par la réparation, le réemploi et des achats responsables.

À travers son Schéma pluriannuel des achats responsables (SPASER), la Métropole agit aussi sur la commande publique pour réduire son impact environnemental, en cohérence avec ses actions de sensibilisation auprès des habitants et acteurs économiques.

**5** fiches action

**40** mesures opérationnelles



**Niveaux de maturité**

- Expérimentation, étude
- Passage à l'échelle
- Stratégie dédiée, indicateur(s) de suivi
- Exemplarité

**ACTION 51**

Renforcer la prise en compte des thématiques climat-air-énergie-carbone dans les documents d'urbanisme.



**ACTION 52**

Promouvoir un urbanisme durable et favorable à la santé.



**ACTION 53**

Sanctuariser les puits de carbone et des zones à enjeux pour la biodiversité en renforçant la place de la nature et en appliquant le principe « zéro artificialisation nette » (ZAN).



**ACTION 54**

Concilier aménagement de la Métropole et gestion des milieux aquatiques et des zones humides.



**ACTION 55**

Economiser la ressource en eau et renforcer l'utilisation des eaux pluviales et alternatives à l'eau potable.



**INDICATEURS CLÉS**

**+1 %** sur les surfaces à enjeux écologiques protégés par le PLUi entre 2021 et 2024, soit 12 655 hectares et 22% du territoire en 2024.

**x20** sur les opérations d'isolation acoustique financées par Bordeaux Métropole entre 2022 et 2024, soit 108 opérations financées sur la période.

**x3** sur les espaces urbains désartificialisés entre 2022 et 2024, soit 17 500 m<sup>2</sup> sur la période (revégétalisés ou remis en eau).

**+24 %** sur le périmètre de reconnaissance environnementale entre 2022 et 2024, soit 23 614 hectares en 2024.

**x2** sur le nombre de projets financés à l'international dans les domaines de l'eau entre 2021 et 2024, soit 11 projets en 2024.

# BAROMÈTRE

|    | 2021               | 2022 | 2023 | 2024 | Objectif       |
|-------------------------------------------------------------------------------------|--------------------|------|------|------|----------------|
| Consommation d'eau potable sur le territoire de la Régie de l'eau (L/jour/habitant) | 160                | 152  | 142  | 142  | 137 en 2030    |
| Surfaces artificialisées (cumul depuis 2021, en hectares)                           | Année de référence | 69   | 138  | 207  | 520 ha en 2031 |

**COÛT DE L'ACTION : 26,1 M€ INVESTIS DE 2022 A 2024,**  
qui contribuent à un aménagement compatible avec la transition écologique et la préservation de la biodiversité (GEMAPI, aménagement des continuités écologiques, projets de compensation et de restauration écologique).

Depuis 2022, Bordeaux Métropole a engagé des évolutions significatives en matière d'urbanisme durable, de gestion de l'eau et de préservation des puits de carbone. La onzième modification du PLUi, qui renforce notamment les exigences environnementales, a été adoptée fin 2024. Elle développe les prescriptions en termes d'urbanisation au sein de la Métropole. Les enjeux du ZAN y ont notamment été intégrés, dans l'attente de la publication d'une stratégie dédiée à ce sujet. La coordination interservices veille à une meilleure articulation des politiques d'urbanisme, de qualité de l'air, de biodiversité et d'adaptation climatique. L'adoption du Contrat Local de Santé (CLS) de Bordeaux Métropole, en avril 2025, tend à ancrer le développement de solutions d'urbanisme favorable à la santé dans le périmètre des actions de la Métropole.

Concernant la gestion de l'eau, le passage en régie de la gestion de l'eau potable (en 2023) et de l'assainissement (prévu en 2026) ont pu être réalisés. Une nouvelle tarification écologique et sociale de l'eau a été mise en place, et l'aide financière aux ménages les plus vulnérables a pu être automatisée pour garantir son accès par ceux pouvant en bénéficier.

Les matériaux biogéosourcés sont davantage utilisés après la mise en place de formations et de sensibilisations des artisans de la rive droite au réemploi des matériaux du BTP en 2024, animé par la Chambre des métiers et de l'artisanat et soutenue par l'Opération d'intérêt métropolitain Arc Rive Droite.

Une grille d'analyse de l'impact climat des dépenses d'opérations d'aménagement a également pu être réalisée et mise en place par Bordeaux Métropole en 2023. En 2024, le label Bâtiment Frugal Bordelais a pu être renouvelé et voir son prisme d'analyse élargi. Élaboré pour promouvoir un urbanisme résilient, le label Bâtiment frugal bordelais est un des outils de la Ville de Bordeaux pour concilier les enjeux environnementaux et le bien-être des habitants dans la construction. Ce label a été créé localement et permet l'analyse de projets au-delà du périmètre de Bordeaux.

Dans le cadre de la démarche « espaces publics à vivre », qui vise à élaborer une vision partagée pour l'aménagement des espaces publics en intégrant des critères de mobilité, résilience, inclusivité et durabilité, un « radar » a été développé afin de définir les priorités opérationnelles à prendre en compte lors des projets d'aménagement sur ces différentes thématiques.

Les puits de carbone sont pris en compte : limitation de l'artificialisation des sols, maintien de la trame verte et bleue, soutien à la biodiversité et stratégie de gestion des milieux aquatiques (GEMAPI). Cette dernière est dotée d'un budget de 121 M€ jusqu'en 2031 et complétée par un travail prospectif à horizon 2050 sur l'adaptation des territoires aux risques d'inondation et au changement climatique.

## FAITS MARQUANTS

- **2022** : Adoption de la stratégie GEMAPI.
- **2023** : Passage en Régie de la gestion de l'eau potable.
- **2024** : Renouvellement du label Bâtiment Frugal Bordelais.

Accusé de réception en préfecture  
033-243300316-20250926-lmc1111742-DE-1-1  
Date de télétransmission : 03/10/2025  
Date de réception préfecture : 03/10/2025  
Publié le : 03/10/2025

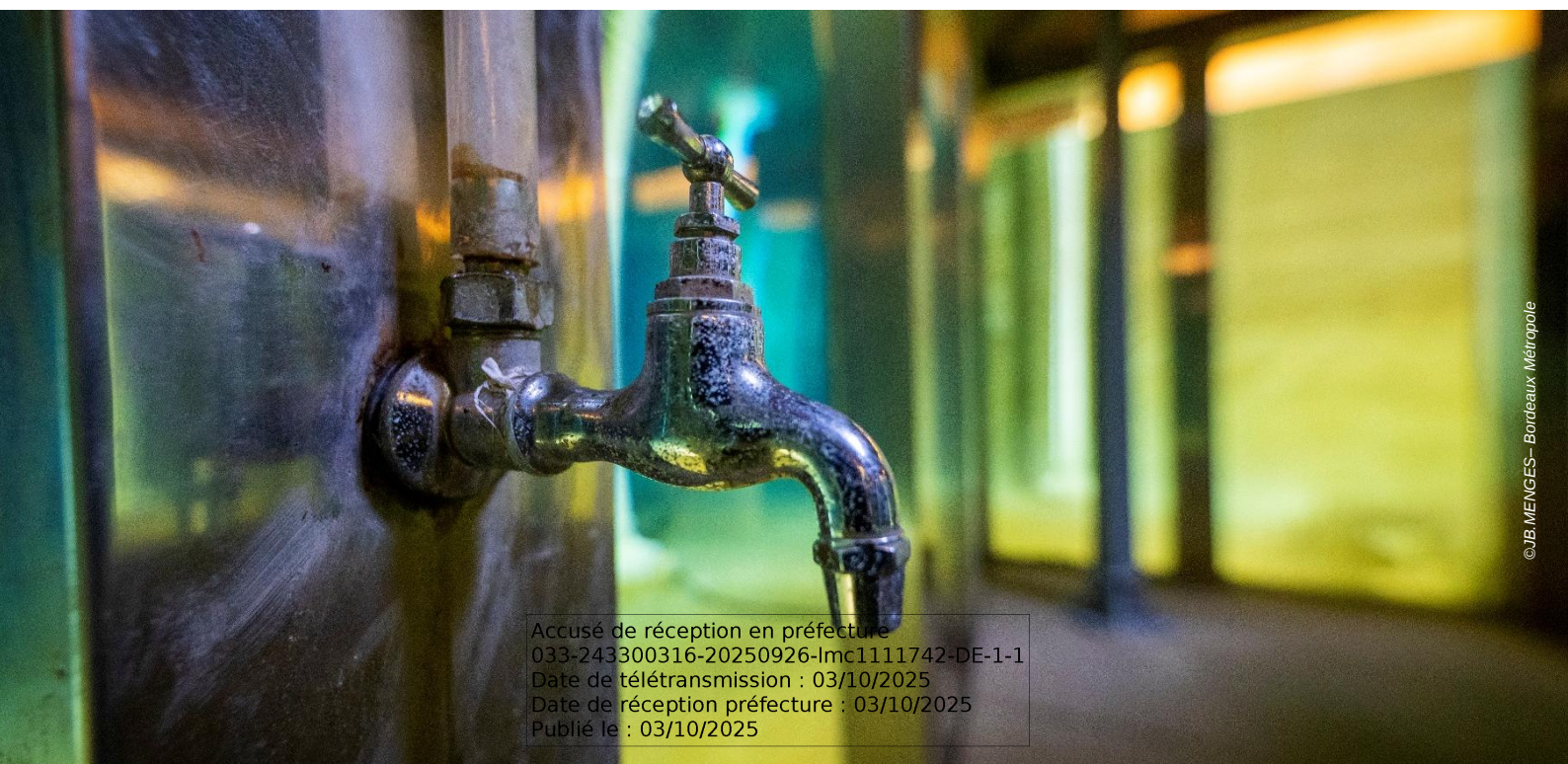
# EXEMPLES CONCRETS SUR LE TERRITOIRE

## Création de la Régie de l'eau de Bordeaux Métropole

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2023, la Régie de l'eau Bordeaux Métropole est devenu l'opérateur du service public de l'eau. Cela comprend notamment le pilotage, la gestion, la production et la distribution de l'eau potable sur le territoire métropolitain, tout en promouvant une gestion durable de cette ressource. Des actions concrètes sont déjà engagées avec la récupération de chaleur sur les eaux usées à la station Louis Fargue, un projet de réutilisation des eaux pluviales à Beau Désert, et un renouvellement renforcé des réseaux pour limiter les fuites et les intrusions d'eaux claires. Le rendement du réseau d'eau potable atteint 79 % en 2024.

## Modification du PLUi

La 11<sup>e</sup> modification du PLUi a été adoptée en conseil de Bordeaux Métropole, le 2 février 2024. Cette onzième version se concentre sur les enjeux de préservation du territoire (avec 22 % des espaces à enjeux écologiques protégés dans ce cadre). Les principales évolutions apportées par cette modification concernent des enjeux majeurs de la transition écologique : renforcement des espaces agricoles et naturels, prise en compte de l'eau dans le territoire, développement de la production de logements sociaux, de la nature en ville, intégration de mesures d'adaptation au changement climatique et incitation au développement de projets plus résilients.



# CONCLUSION

Ce bilan à mi-parcours du PCAET montre que la dynamique est lancée, à l'instar de l'empreinte carbone qui a baissé de -5 % entre 2019 et 2023. Plus précisément, les émissions territoriales - sur lesquelles l'action de Bordeaux Métropole a le plus d'impact, ont baissé de -9 % dans ce même laps de temps, ce qui positionne la collectivité sur la trajectoire souhaitée en vue d'atteindre la neutralité carbone à l'horizon 2050.

La consommation d'énergie a baissé de -7 % entre 2019 et 2023 et la part d'énergies renouvelables en équivalent des consommations est passée de 27 % en 2019 à 31 % en 2024. Il convient d'accélérer ces efforts en poursuivant le développement du photovoltaïque et des réseaux de chaleur urbains pour atteindre l'objectif de 35 % fixé dans le PCAET pour 2028.

En matière de mobilités, levier déterminant, le trafic routier a diminué de -0,4 % entre 2021 et 2024 (-8 % depuis 2019), tandis que la fréquentation des transports en commun a augmenté de +32 % (+14 % depuis 2019) et le trafic cycliste de +29 % (+41 % depuis 2019). Ces évolutions participent également à la baisse des émissions de gaz à effet de serre et à l'amélioration de la qualité de l'air. La pollution aux particules fines diminue, mais l'augmentation du nombre de personnes exposées aux PM2.5 rappelle l'urgence d'agir sur les sources d'émissions les plus fines et les plus dangereuses. Ces actions sont en partie engagées, grâce notamment à la mise en place d'un Fonds Air Bois.

Le secteur du bâtiment enregistre des progrès notables, auxquels le programme d'accompagnement à la rénovation énergétique Ma Rénov a pu contribuer. La lutte contre la précarité énergétique reste un axe prioritaire auquel le nouveau règlement d'intervention adopté en novembre 2024 contribue. Les déchets ménagers ont diminué de -12 % par habitant entre 2021 et 2024, grâce à de nouvelles pratiques de tri et de réduction à la source.

Sur le volet agriculture et alimentation durable, l'essor de l'agriculture biologique, qui couvre désormais 25 % de la superficie agricole utile a été rendu possible par le soutien du Fonds d'Initiative Locale Agricole (FILA) et l'accompagnement des fermes urbaines.

L'adaptation du territoire au changement climatique progresse : plus de la moitié des habitants disposent désormais d'un espace de fraîcheur de proximité, la dynamique de désimperméabilisation et de végétalisation (notamment via le programme de plantation un million d'arbres) développent le cadre de vie et la résilience urbaine. Dans la même logique, la réduction de la consommation d'eau potable (-11 % par habitant entre 2021 et 2024) témoigne de l'adhésion croissante à des usages plus sobres.

Enfin, la mobilisation citoyenne, avec plus de 25 000 sensibilisations par an et 50 800 avis citoyens sur des concertations en lien avec la transition écologique, est un fondement essentiel de cette transition : la Maison Écociroyenne, le programme des Juniors du Développement Durable ou encore les réseaux associatifs du territoire agissent comme des catalyseurs d'une conscience collective.

En somme, Bordeaux Métropole accélère sur les différents fronts de la transition écologique. Ce bilan à mi-parcours conforte les orientations prises dès 2022, qui ont été complétées par l'adoption d'une feuille de route résilience du territoire en 2025.

La seconde moitié du Plan Climat invite à engager les actions nécessaires pour mieux connaître et affiner les données de suivi de l'impact des actions (en intégrant notamment davantage d'indicateurs autres que le carbone, tels que ceux sur la santé). De plus, il sera nécessaire d'accélérer la mise en œuvre d'actions sur plusieurs thématiques phares : solarisation, production de froid, lien avec les acteurs du territoire, mobilité, rénovation (privé et tertiaire), aménagement plus durable, contribution et séquestration carbone, développement économique plus décarboné, économie circulaire ou encore sur la mise en place d'une gouvernance élargie (appropriation interne du PCAET, poursuite des travaux du comité citoyen, déploiement de la stratégie partenariale) ; tout en intégrant de manière plus déterminée les enjeux de santé environnementale et de transition juste.

# Annexe : Baromètre de la transition écologique

|                                                                                                                 | 2019               | 2021          | 2022               | 2023          | 2024               | Objectif                                   |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------|---------------|--------------------|---------------|--------------------|--------------------------------------------|
| Empreinte carbone (scope 1, 2 et 3) (ktCO <sub>2</sub> , %age de réduction depuis 2019).                        | 8 305 (référence)  | 7 686 (-7 %)  | Pas de mise à jour | 7 855 (-5 %)  | Pas de mise à jour | -25 % par rapport à 2019 en 2028           |
| Emissions territoriales de GES (scope 1 et 2) (ktCO <sub>2</sub> , %age de réduction depuis 2019).              | 3 007 (référence)  | 2 770 (-8 %)  | Pas de mise à jour | 2 749 (-9 %)  | Pas de mise à jour | -23 % par rapport à 2019 en 2028           |
| Variation de la capacité annuelle de séquestration de carbone (ktCO <sub>2</sub> ).                             | Année de référence | +1            | +3                 | 0             | Pas de mise à jour | 4 ktCO <sub>2</sub> /an en moyenne en 2028 |
| Consommation totale d'énergie, tous secteurs confondus (GWh, %age de réduction depuis 2019)                     | 16 719 (référence) | 15 825 (-5 %) | 16 018 (-4 %)      | 15 601 (-7 %) | Pas de mise à jour | -12 % par rapport à 2019 en 2028           |
| Part de la consommation énergétique couverte par une source renouvelable ou de récupération.                    | 27 %               | 28 %          | 29 %               | 31 %          | Pas de mise à jour | 35 % en 2028                               |
| Part de la consommation énergétique couverte par une production <u>locale</u> renouvelable ou de récupération.  | 19%                | 19%           | 20%                | 21%           | Pas de mise à jour | 25% en 2028                                |
| Concentration en dioxyde d'azote (µg/m <sup>3</sup> ).                                                          |                    | 17,0          | 17,6               | 15,6          | 15,3               | 20 µg/m <sup>3</sup> en 2030               |
| Concentration en particules en suspension (PM10) (µg/m <sup>3</sup> ).                                          |                    | 17,3          | 19,8               | 16,4          | 15,0               | 20 µg/m <sup>3</sup> en 2030               |
| Concentration en particules fines (PM2.5) (µg/m <sup>3</sup> ).                                                 |                    | 9,3           | 9,5                | 9,0           | 8,3                | 10 µg/m <sup>3</sup> en 2030               |
| Exposition de la population à des dépassements de valeur limite sur le dioxyde d'azote (%age de la population). |                    | 0,07%         | 0,03%              | 0,03%         | Pas de mise à jour | 0,00% en 2028                              |
| Exposition de la population à des dépassements de valeur limite sur les PM10 (%age de la population).           |                    | 0,00%         | 0,00%              | 0,00%         | Pas de mise à jour | 0,00% en 2028                              |
| Exposition de la population à des dépassements de valeur limite sur les PM2.5 (%age de la population).          |                    | 0,00%         | 0,00%              | 0,00%         | Pas de mise à jour | 0,00% en 2028                              |

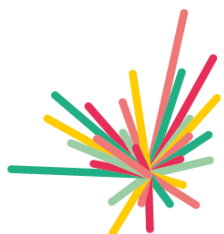
|                                                                                           | 2019 | 2021               | 2022               | 2023               | 2024        | Objectif                                                         |
|-------------------------------------------------------------------------------------------|------|--------------------|--------------------|--------------------|-------------|------------------------------------------------------------------|
| Part modale des transports en commun.                                                     |      | 16%                | Pas de mise à jour |                    |             | 17%                                                              |
| Part modale de la marche.                                                                 |      | 30%                | Pas de mise à jour |                    |             | 32%                                                              |
| Part modale du vélo.                                                                      |      | 8%                 | Pas de mise à jour |                    |             | 18%                                                              |
| Part modale de la voiture.                                                                |      | 46%                | Pas de mise à jour |                    |             | 33%                                                              |
| Evolution annuelle du trafic vélo.                                                        |      | +25 %              | +14 %              | +7 %               | +6 %        | Pas d'objectif fixé*                                             |
| Evolution annuelle de la fréquentation des transports en commun.                          |      | +30 %              | +12 %              | +8 %               | +9 %        | Pas d'objectif fixé*                                             |
| Evolution annuelle du trafic routier.                                                     |      | +16 %              | +3 %               | -1 %               | -2 %        | Pas d'objectif fixé*                                             |
| Nombre de citoyens sensibilisés.                                                          |      | 13 500 (12%)       | 45 500 (5%)        | 16 000 (2%)        | 25 500 (3%) | 2% de la population par an en 2028 (soit 17 000 citoyens par an) |
| Consommation d'eau potable sur le territoire de la Régie de l'eau (L/jour/habitant).      |      | 160                | 152                | 142                | 142         | 137 en 2030                                                      |
| Tonnage de déchets ménagers par habitant (kg/an/habitant).                                |      | 515                | 473                | 455                | 454         | 439 en 2030                                                      |
| Surfaces artificialisées (cumul depuis 2021, en hectares).                                |      | Année de référence | 69                 | 138                | 207         | 520 ha en 2031                                                   |
| Part des métropolitains habitant à moins de 5 minutes de marche d'un espace de fraîcheur. |      | Nouvel indicateur  | 51 %               | Pas de mise à jour |             | 100 % en 2050                                                    |
| Surfaces en agriculture biologique ou en conversion.                                      |      | 20%                | Pas de mise à jour |                    | 25%         | 30% en 2027                                                      |
| Taux de canopée.                                                                          |      | 33%                | Pas de mise à jour |                    |             | En augmentation                                                  |

\* Les objectifs de la Stratégie Mobilités sont exprimés en parts modales (% des déplacements pour chaque mode de transports) qui ne sont calculées que tous les 5 à 10 ans, alors que l'évolution du trafic peut être suivie chaque année.



© J.B. MENGES - Bordeaux Métropole

Accusé de réception en préfecture  
033-243300316-20250926-lmc1111742-DE-1-1  
Date de télétransmission : 03/10/2025  
Date de réception préfecture : 03/10/2025  
Publié le : 03/10/2025



**BORDEAUX  
MÉTROPOLE**

Esplanade Charles-de-Gaulle  
33045 Bordeaux cedex  
05 56 99 84 84  
[Bordeaux-metropole.fr](http://Bordeaux-metropole.fr)

Accusé de réception en préfecture  
033-243300316-20250926-lmc1111742-DE-1-1  
Date de télétransmission : 03/10/2025  
Date de réception préfecture : 03/10/2025  
Publié le : 03/10/2025

